



SDIS 70
Rapport d'activité
2015

Sommaire

	Pages
Présentation du SDIS 70.....	4-5
Les moyens financiers.....	6-7
Les infrastructures.....	8-9
Les moyens matériels.....	10-11
Les moyens humains.....	12-13
Le Service de Santé et de Secours Médical	14-15
La formation	16-19
La planification opérationnelle.....	20-21
Les centres	22-23
L'activité opérationnelle	24-25
Quelques interventions marquantes	26-27
Le volet juridique	28-29
Les autres faits marquants	30-31

Rapport d'activité 2015

Conception

Directeur de la publication :
Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction :
Sylvie Ghettni

Assistante de rédaction :
Véronique Jardel

Infographiste :
Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70

Photographies

Sylvie Ghettni, Véronique Jardel, Stéphanie Boisson, Lieutenant-colonel Denis Laprevote-Tarnaud, Commandant Eric Morel, Commandant Gaëtan Vion, Maxime Pereira, Marc Loukachine, Adjudant Rodolphe Taillard, CI Dampierre sur Salon, CI Valay : Annie Landeau, CI d'Autrey les Gray, CPI du Chenalot : lieutenant Fabrice Jasmin, SDIS 90, Est Républicain.



Marie-Françoise Lecaillon

Préfète de la Haute-Saône

« L'intérêt général n'est pas une notion vaine, lorsqu'en son nom, on peut être conduit à risquer sa vie. », indiquait Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur lors de son discours à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers du 19 juin 2015.

Lors des événements tragiques qui ont endeuillés notre pays en 2015 – les attentats de janvier et de novembre ou encore le crash de l'avion Germanwings en mars – les sapeurs-pompiers ont joué un rôle essentiel dans la prise en charge des victimes.

Véritable pilier de la sécurité civile, c'est toute une profession qui se dévoue au quotidien au service des autres, au nom des valeurs républicaines de fraternité et de solidarité.

Le courage et le dévouement dont font preuve les femmes et les hommes des services d'incendie et de secours force la reconnaissance et la gratitude de la République tout entière.

Dans le département, l'année 2015 a été marquée par un accroissement de l'activité opérationnelle avec des interventions marquantes : les interventions lors des inondations du centre-ville de Vesoul ou encore l'intervention remarquée des sapeurs-pompiers à Noidans-le-Ferroux en juin, qui ont su maîtriser avec rapidité l'incendie du centre de valorisation des déchets, évitant ainsi tout risque de pollution atmosphérique.

2015 a également conforté la collaboration étroite du SDIS avec les services de l'État dans la participation à des événements d'ampleur. Ainsi le meeting aérien de la BA 116 en juin auquel ont assisté près de 40 000 personnes sur les 2 jours ou la visite du Président de la République, du Premier Ministre et de 11 ministres du gouvernement pour le second Comité Interministériel aux Ruralités, le 14 septembre à Vesoul.

A noter également votre forte mobilisation pour la Foire de la Sainte Catherine qui cette année s'est déroulée dans des conditions particulières du fait de l'état d'urgence.

Bien évidemment, tout cela ne pourrait pas avoir lieu sans la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires qui est la pierre angulaire de l'organisation opérationnelle

La pérennisation du volontariat chez les sapeurs-pompiers est un enjeu majeur de l'organisation de notre système de sécurité civile. C'est le sens de la démarche engagée au niveau national qui s'est traduite par la signature d'un certain nombre de conventions au niveau de la Haute-Saône, notamment en 2015.

Servir comme sapeur-pompier demeure un exemple pour les jeunes. Outre son action exemplaire auprès des jeunes sapeurs-pompiers, le SDIS accueille des jeunes au profil différent.

En 2015, ce sont deux apprentis, trois emplois d'avenir, trois jeunes sapeurs-pompiers et trois volontaires du Service Civique qui vous ont rejoint. Ce dernier dispositif est d'ailleurs un vivier important dans le recrutement de jeunes sapeurs-pompiers volontaires.

Ces talents personnels, ces valeurs partagées constituent à bien des égards, un modèle pour une société en quête de repères et tentée par l'individualisme.

Chez les sapeurs-pompiers, il n'est de force que dans le groupe, il n'est de satisfaction que dans la main tendue. Un bel exemple pour chacun d'entre nous.



Robert Morlot
Président du SDIS

Le service départemental d'incendie et de secours est un établissement public autonome qui a cette particularité d'être placé sous une double autorité, celle du préfet pour ce qui concerne l'activité opérationnelle et celle du président du Conseil départemental pour ce qui relève de la gestion administrative et financière.

En 2015, le Département a accueilli une nouvelle préfète et une nouvelle directrice de cabinet. Comme auparavant, l'entente est excellente entre le SDIS et les services de la préfecture. C'est un gage d'efficacité en matière de coordination opérationnelle, notamment en situation de crise et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En 2015, suite aux élections départementales, le conseil d'administration du SDIS 70 a été partiellement renouvelé et officiellement installé le 20 avril. Yves Krattinger n'a pas souhaité présider personnellement le Conseil d'administration. Comme en 2011, il m'a désigné pour assurer cette fonction, ce dont je me réjouis. En effet, comment ne pas être satisfait d'être, avec madame la préfète, à la tête d'un service public qui détient le record de satisfaction avec un score de 98 % d'opinion favorable.

En 2015, plus de 19 710 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels de notre département. Cela représente plus de 97 000 heures/hommes de présence sur le terrain pour porter secours aux victimes, pour lutter contre les incendies et pour assister ceux qui sont dans la détresse et la souffrance.

En matière de secours, il ne doit pas y avoir de territoires abandonnés. Le rôle des élus et de la direction du SDIS est de consolider cette remarquable organisation qui permet à chacun de nos concitoyens d'être secouru en moins de 20 minutes, quel que soit l'endroit où il se trouve : en ville, bien sûr, mais aussi dans les coins les plus reculés de notre territoire. Les volontaires, qui assurent à eux seuls plus de 75 % de l'activité opérationnelle, en constituent la clef de voute. Aussi, c'est une exigence pour nous, élus, de donner aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires les moyens d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Malgré tout et vous le savez bien, la situation financière de nos collectivités ne permet pas de dépenser l'argent public d'une manière inconsidérée. Alors, il est rassurant, pour nous tous, de savoir que notre SDIS affiche les dépenses de fonctionnement les plus faibles par habitant et que les contributions des collectivités sont globalement les moins élevées de France. Cet excellent résultat, nous le devons à celles et ceux qui, placés sous l'autorité du colonel TAILHARDAT, gèrent notre établissement sans gaspillage, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé pour que les équipements opérationnels demeurent à la hauteur des missions de plus en plus complexes à traiter et que les sapeurs-pompiers bénéficient des meilleures conditions de travail possibles.

Aussi, les efforts dans le domaine des casernements ont encore marqué cette année 2015. Ainsi, avec le soutien du Conseil départemental, la réalisation du centre de ST-LOUP et la 2^e tranche de travaux du centre de VESOUL sont en cours. Des réflexions sont également menées pour construire les dernières casernes à JUSSEY et PORT SUR SAÔNE.

Nous aurons également à cœur, dans les mois qui viennent, de consolider nos partenariats avec les services du département, de poursuivre nos efforts de mutualisation et de multiplier les synergies entre nos services.

Les chiffres clés

243 033

c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km².

102

c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

103

c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

1 630

c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 50 % de ces effectifs.

29

c'est le nombre de personnels administratifs et techniques au SDIS 70.

19 710

c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2015.

174 616

c'est le nombre de communications radio gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 478 / jour).

22

c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au conseil d'administration.

3 756

c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2015. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

50

c'est le nombre de délibérations votées en 2015 au cours de 5 réunions du conseil d'administration et de 8 réunions du bureau.

17 686 957,60 €

c'est le budget du SDIS 70 pour 2015, dont 12 797 935,53 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

45,14 €

c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

7,60 €

c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis le 1^{er} janvier 2015.

233

c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

449

c'est le nombre de réparations réalisées par le service « entretien du parc ».

Présentation du SDIS 70

Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.



Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires.



Monsieur Robert MORLOT, président du SDIS, Madame Marie-Françoise LECAILLON, préfète de la Haute-Saône et Monsieur Yves KRATTINGER, président du Conseil départemental de la Haute-Saône.

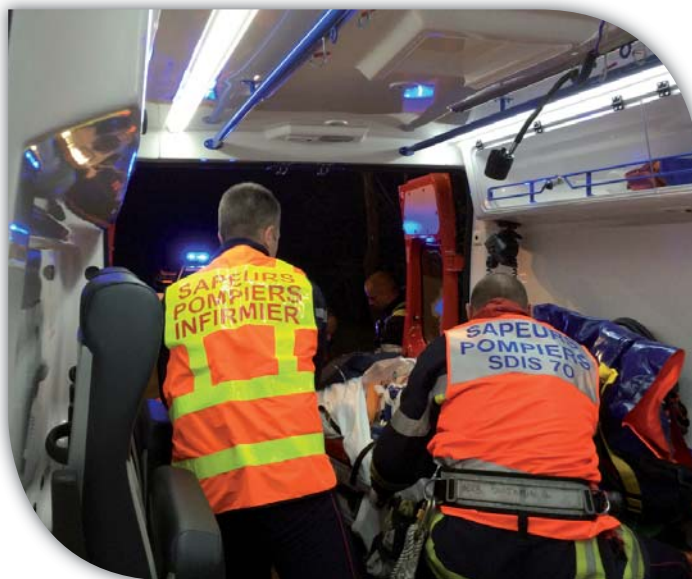
Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).



2015, les élections départementales modifient la composition du CASDIS et de ses instances rattachées.

Déjà partiellement renouvelé après les élections municipales de mars 2014, la composition du conseil d'administration du SDIS 70 a été à nouveau modifiée, suite aux élections départementales d'avril 2015.

Ce nouveau conseil d'administration, officiellement installé le 20 avril 2015, est désormais composé de 22 membres titulaires (16 conseillers départementaux, 5 maires et 1 président d'établissement public de coopération intercommunale) et d'autant de membres suppléants.

Le président du Conseil départemental Yves KRATTINGER, qui est président de droit du SDIS, a renouvelé sa confiance à Robert MORLOT en continuant de lui confier sa présidence.

La nouvelle composition du bureau du CASDIS, qui comprend règlementairement 5 membres (le président, 3 vice-présidents et 1 membre), tient compte du rôle important que jouent les maires dans l'organisation des secours, puisque 2 sièges ont été attribués aux représentants des communes et intercommunalités (Patrick GOUX qui siège au titre des communes et René REGAUDIE qui siège au titre des EPCI et qui a, par ailleurs, été reconduit dans son poste de 1er vice-président).

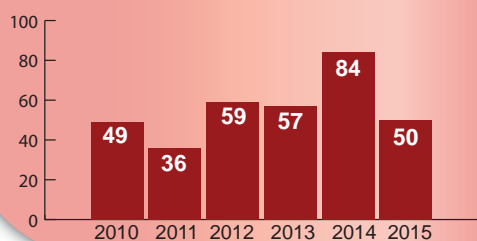
Le conseil d'administration s'est également fortement féminisé. Il compte, en effet, 17 femmes. 55 % des membres titulaires sont des femmes. La parité est donc respectée.

Le nouveau bureau compte, quant à lui, deux femmes (Edwige EME et Christelle RIGOLOT) contre 1 seule dans l'ancienne composition.

Afin de permettre aux nouveaux élus d'intégrer rapidement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, le 15 juin 2015, le colonel Fabrice TAILHARDAT a convié les membres du conseil d'administration à une présentation du SDIS à l'Etat-major, suivie d'une visite du CTA/CODIS.



Evolution du nombre de délibérations prises lors des réunions du conseil d'administration ou de son bureau.



2015, le SDIS accueille le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Le 14 septembre, le président de la République, le premier ministre et une dizaine de ministres étaient en Haute-Saône pour un comité interministériel consacré à la ruralité. Patrick KANNER, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, est venu à la rencontre des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône. Monsieur KANNER a, en effet, passé la matinée au CTA-CODIS où il a été reçu par le directeur et le président du SDIS. Après une présentation de l'établissement, le ministre a longuement échangé avec un panel représentatif de la « jeunesse » du SDIS : deux apprentis, deux emplois avenir, trois jeunes sapeurs-pompiers et trois Volontaires Service Civique nouvellement recrutés. Ces derniers ont d'ailleurs eu l'honneur et le privilège de signer leur contrat aux côtés du ministre qui n'a pas manqué de saluer « cette jeunesse engagée qui incarne les valeurs de notre belle République ».

Depuis 2011, le SDIS a déjà accueilli 20 jeunes en service civique. La plupart d'entre eux ont, depuis, trouvé du travail. 4 ont été recrutés sur des emplois de sapeurs-pompiers professionnels.

Le ministre a pu également découvrir le simulateur d'urgence, nouvel outil de formation à disposition des personnels du service de santé.



2015, le SDIS 70 lance sa page Facebook

C'est le 5 septembre 2015, le jour du congrès départemental des sapeurs-pompiers, que le SDIS de la Haute-Saône a choisi d'annoncer sa présence sur les réseaux sociaux.

Ainsi, toute l'actualité du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône peut désormais être suivie à travers des thèmes comme la formation, la vie de l'institution, la vie des centres, l'activité opérationnelle, des conseils en matière de prévention, les manifestations sportives...

La création de cette page Facebook s'inscrit dans une volonté politique plus large de l'établissement d'adapter sa communication aux changements de la société et d'utiliser plus largement les médias sociaux.

Les chiffres sont venus conforter cette idée, puisqu'en 4 mois, la page facebook / SDIS 70 a reçu plus de 1 900 « mentions j'aime ». Une parution a plus particulièrement marqué ce début sur les réseaux, en récoltant plus de 30 600 vues, plus de 5 000 partages et plus de 120 commentaires ; il s'agissait d'un article consacré au sauvetage d'un cheval à Scey sur Saône !

Le SDIS accentuera encore sa présence sur le net en 2016, puisqu'un site internet refondu et 4 sites connexes (formation, activités physiques, santé et sécurité, UDSP 70) devraient être mis en ligne courant 2016. Objectif : rapprocher plus encore les sapeurs-pompiers de la population sur laquelle ces derniers veillent 24h/24.

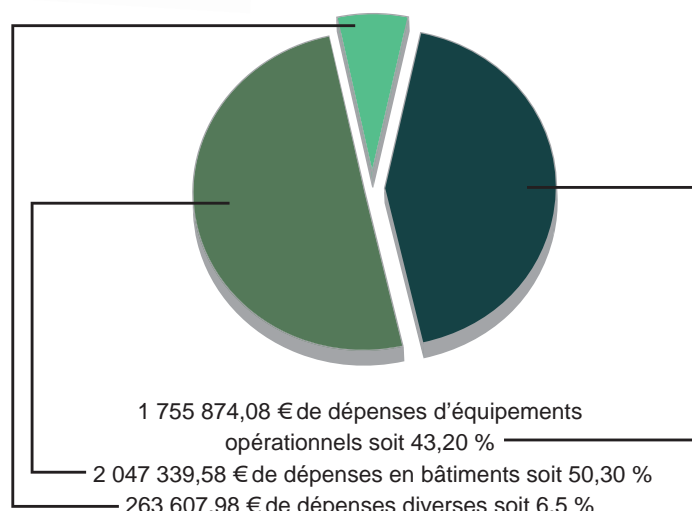
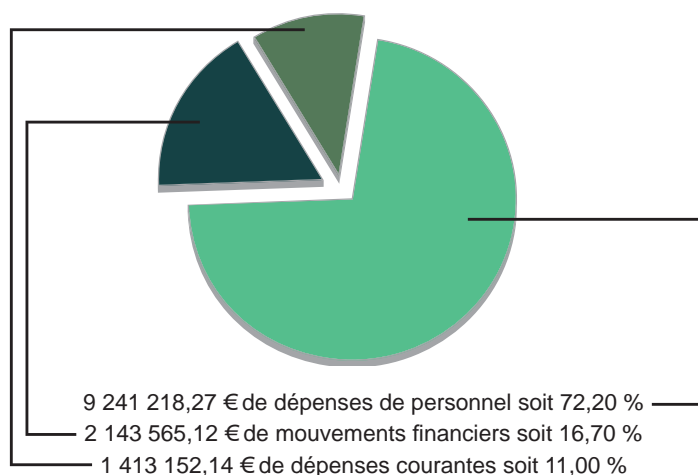


Les moyens financiers



Les dépenses de fonctionnement 2015
12 797 935,53 €

Les dépenses d'investissement 2015
4 066 821,64 €



2015, le relèvement du seuil des marchés modifie les procédures de consultation

L'entrée en vigueur du décret du 17 septembre 2015, qui relève le seuil de dispense de procédures dans les marchés publics, a légèrement modifié les pratiques d'achat. Depuis lors, les marchés compris entre 15 000 et 25 000 euros hors-taxe ne nécessitent plus de publicité préalable.

Même si l'impact sur les procédures d'achat du SDIS n'est pas énorme, le travail des acheteurs a été allégé dans la mesure où, dorénavant, pour ces marchés, les démarches et les documents à produire sont plus réduits.

Côté fournisseurs, le relèvement du seuil est également apprécié car ils sont maintenant moins sollicités pour établir des devis, toujours très chronophages. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux en étaient arrivés à ne plus répondre aux consultations pour des « petits » marchés.

Pour autant, les gestionnaires de crédits de l'établissement n'ont pas perdu de vue qu'acheter en dessous de ce seuil ne dispense pas de veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin de l'établissement.

C'est pour partie grâce au respect de ces principes fondamentaux que le SDIS 70 peut, cette année encore, se prévaloir d'être un des SDIS les moins chers de France.



En 2015, le SDIS 70 s'est vu décerner la note de 19 / 20 au titre de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL), mesuré chaque année par la Direction générale des Finances Publiques.

2015, les délais de transmission à la paierie divisés par deux

La dématérialisation totale des titres de recette et des mandats, engagée en 2014, a porté ses fruits en 2015. En effet, le délai global de paiement de l'établissement est ainsi passé de 19 jours en 2014 à 11,5 jours en 2015.

Pour rappel, le délai global de paiement constitue le délai imparti à l'établissement pour payer ses fournisseurs. Ce délai est limité par la loi à 30 jours (les collectivités locales disposant de 20 jours maximum pour mandater les factures et le comptable public de 10 jours pour payer les fournisseurs).

Aussi, le délai moyen de mandatement du SDIS a été divisé par deux en un an, passant ainsi à 7,7 jours en 2015 contre 15,6 jours en 2014.

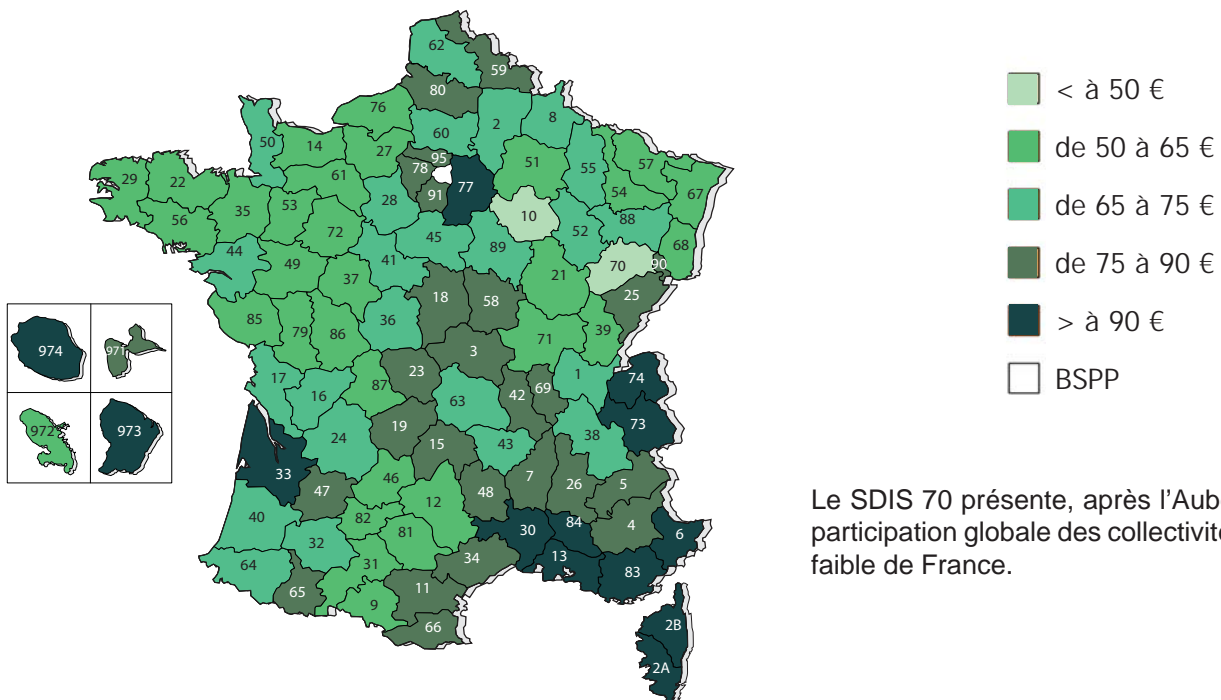
Si cette amélioration significative est, en partie, à mettre au crédit du service « comptabilité » qui maîtrise désormais parfaitement les procédures de transmission des flux à la paierie, on notera également les efforts significatifs fournis par l'ensemble des gestionnaires de crédits, pour « valider » plus rapidement les factures.

Nul doute que les premiers à profiter de cette amélioration sont les fournisseurs (qui ne disposent pas nécessairement de trésorerie leur permettant d'absorber de longs délais de règlement de leurs factures) et qui sont donc payés plus rapidement.

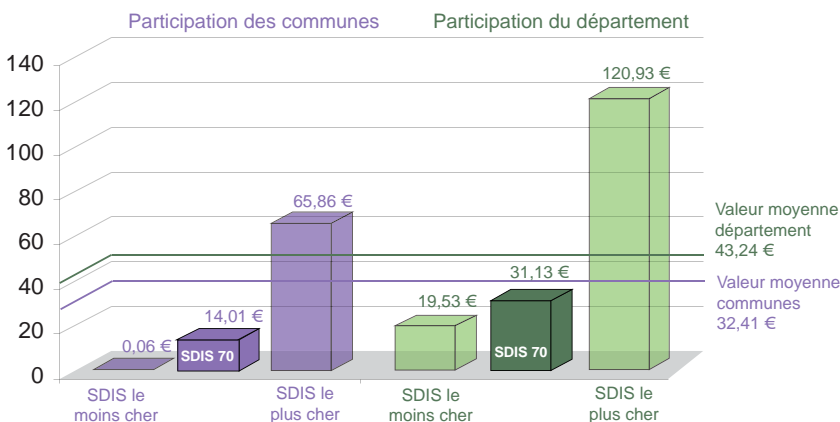


L'établissement par rapport aux autres SDIS

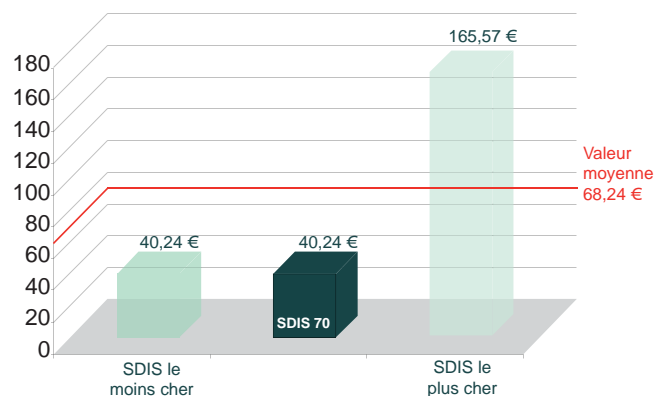
Participation globale des collectivités



Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)



Le SDIS 70 présente les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles de France.



Les infrastructures

Les réalisations 2015

Centre	Nature des travaux	Montant
Centre opérationnel	Réfection de l'étanchéité d'une toiture terrasse	39 000 €
Groupement technique	Remplacement d'un dôme remise poids lourds	4 800 €
	Aménagement d'une plate forme pour l'installation du caisson feu	17 200 €
CIP Luxeuil les Bains	Remplacement d'un échangeur à plaque de la chaufferie	4 100 €
CI Jussey	Remplacement de la chaudière	4 500 €
Divers centres	Remplacement de 46 dispositifs anti-chutes de portes sectionnelles	7 700 €

2015, un diagnostic des casernes est réalisé

A la demande du directeur départemental, des visites dans chacun des centres d'intervention du département ont été réalisées au cours de l'année (sauf au centre de Saint-Loup sur Semouse puisqu'une nouvelle caserne est en cours de construction).

Le service « Bâtiments », rattaché au groupement technique, a donc réalisé un audit des casernes, afin de répertorier les problèmes de sécurité (prises électriques par exemple), de vétusté (peinture, joints de carrelage, ...), de casse (vitre des portes sectionnelles, ...), les demandes d'amélioration, les demandes particulières (création d'hébergement notamment) ...

A partir de ces constats, un document récapitulatif des travaux est en cours de rédaction. Ce document pourra servir de base à un plan d'entretien des bâtiments. Il indique, en effet, le chiffrage et la hiérarchisation des diverses opérations.



2015, la deuxième tranche de travaux de la caserne de Vesoul a débuté

La dernière tranche de restructuration du centre de Vesoul a démarré en septembre 2015. Après la phase de déconstruction de 3 300 m² de caserne, les travaux de reconstruction de 2 500 m², dont 2 100 m² de remises, ont pu débuter.

Ces travaux, qui s'effectuent sur un site en activité, ont nécessité un phasage du chantier. La durée totale des travaux est estimée à plus de 90 semaines.

La mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du marché « couverture, bardage, étanchéité, zinguerie » a imposé le lancement d'une nouvelle consultation dans le cadre des marchés publics pour retrouver un nouveau prestataire. Cet aléa a entraîné la modification du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

Néanmoins, la réception devrait être réalisée à la fin du premier semestre 2017, comme initialement prévu. Les sapeurs-pompiers pourront intégrer leurs nouveaux locaux dès la fin 2016. L'année 2017 sera, en effet, consacrée à la réhabilitation du bâtiment et de la tour de manœuvre conservés et à la réalisation de l'ensemble des espaces extérieurs.



Rappelons que la première tranche de travaux avait consisté, en 2014, en l'extension de 240 m² du bâtiment hébergement/administratif pour accueillir les formations et les réunions ainsi que la déconstruction puis reconstruction d'une remise annexe de 700 m². Un ravalement de l'ensemble des façades de ce bâtiment a également été réalisé.

Le coût global de cette opération, entièrement prise en charge par le SDIS, s'élève à 3 600 000 euros TTC.

2015, bilan du raccordement de la caserne de Gray à une chaufferie collective

En 2013, alors que le remplacement des deux chaudières en fin de vie de la caserne de Gray s'impose, le SDIS, après étude comparative, a saisi l'opportunité de se raccorder à la chaufferie collective, implantée dans la même rue que la caserne, qui alimente déjà 650 logements de l'OPH, une école, une piscine et diverses installations de la ville de Gray, un collège, une maison de retraite privée...

Une convention est donc conclue avec le syndicat mixte de la chaufferie centralisée de Gray pour une durée de 15 ans minimum, permettant ainsi au centre de Gray de bénéficier d'une installation fiable et écologique.

2 ans après la mise en place de ce nouveau moyen de chauffage, le bilan est plus

que positif, les dépenses énergétiques moyennes (chauffage et production d'eau chaude confondus) étant passées de 18 000 euros environ à 10 000 euros par an, soit une baisse de 55%.



2015, les travaux de construction de la caserne de Saint-Loup ont débuté

Le bâtiment, en cours de construction, qui constitue un modèle en matière de mutualisation des infrastructures immobilières, va accueillir un nouveau centre technique du Département et la nouvelle caserne des pompiers de Saint-Loup. L'intégralité du projet est financée par le Département. Les travaux ont débuté en juin 2015. La réception est prévue en mai 2016. Le calendrier prévisionnel est, pour le moment, scrupuleusement respecté. Le centre technique s'étendra sur 830 m² et la caserne sur 780 m².

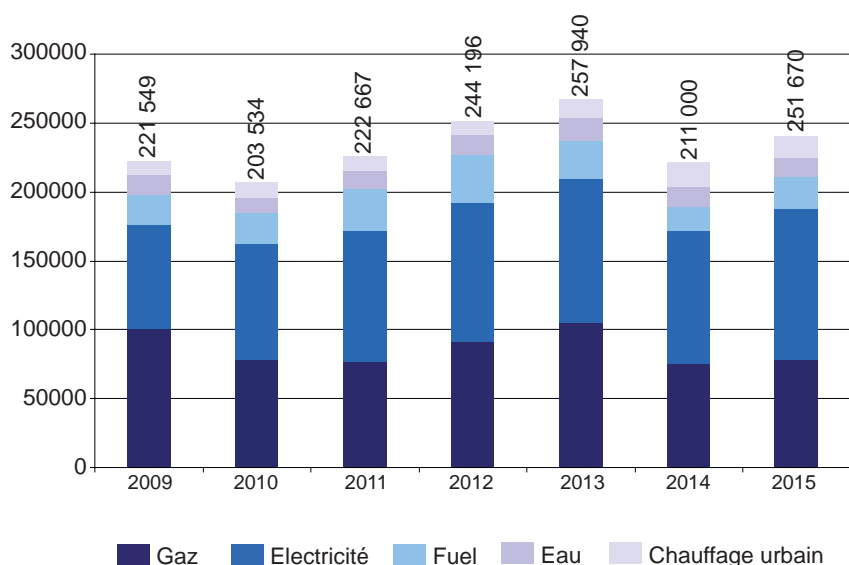


Les locaux réservés aux sapeurs-pompiers lupéens s'articuleront sur 3 zones :

- une zone administrative de 340 m² comprenant 1 accueil, 2 bureaux, 1 zone vestiaires et sanitaires (hommes et femmes), 1 salle de réunion et 3 chambres de 2 couchages,
- une zone de remisage des véhicules sanitaires de 124 m² (sur 3 travées),
- une zone de remisage des véhicules « incendie » de 316 m² (sur 5 travées).



Evolution des dépenses de fonctionnement



Les orientations de travaux pour 2016

- Poursuite de la phase 2 du centre de Vesoul
- Réception du nouveau centre de Saint-Loup sur Semouse
- Création d'une salle de formation au groupement technique
- Projet d'un plateau technique au groupement technique,
- Remplacement du système de chauffage du centre de Villersexel
- Ravalement d'une façade au centre opérationnel
- Travaux d'aménagement dans les centres
- Réfection de la toiture du SDIS
- Poursuite des actions à mener dans le cadre du DUER
- Divers travaux dans les centres

Les moyens matériels

Les principales réalisations 2015

Le parc « véhicules »

Acquisition pour un montant total de 386 000 €TTC de :

- 2 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (type cellule),
- 5 Véhicules Légers (Berlingo),
- 1 Véhicule Léger Médicalisé,
- 1 Véhicule Logistique,
- 1 Caisson Feu,
- 1 Drone.

Le service « transmission »

Acquisition pour un montant total de 9 500 €TTC de matériels de transmission (150 appels sélectifs, 1 mât pour le véhicule satellite), mise en service du véhicule satellite et installation de répéteurs.

Le service « informatique »

Acquisition et mise en service de matériels pour un montant total de 35 000 €TTC de :

- 2 licences Corel de dessin pour la cartographie du groupement gestion des risques,
- 12 PC en renouvellement (6 opérationnels et 6 administratifs) pour la salle CTA,
- 3 PC portables en renouvellement,
- 14 switchs fibre optique sur les 4 sites vésuliens pour séparer physiquement les fibres optiques des trois réseaux administratif, opérationnel et téléphonique,
- un pare feu sur l'accès internet de l'état-major,
- une application Windev déployée sur 2 tablettes opérationnelles pour les chefs de groupes

Le service « logistique - habillement et contrôles »

Acquisition pour un montant total de 342 600 €TTC :

- Dotation à l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental de vestes « Softshell »,
- Renouvellement habillement et petit matériel,
- Acquisition de tenues et matériels spécifiques pour le caisson feu,
- Lavage de 1640 effets (vestes textile, surpantalons, parkas, tenues « destruction nid d'insectes », sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 194 effets et 50 ARI,
- Contrôle de 356 ARI, 150 bouteilles d'ARI, 222 extincteurs, 94 lots de sauvetage, 759 vestes textile et surpantalons, 803 casques F1, 228 casques F2, 781 ceinturons, 37 détecteurs CO, 12 détecteurs, 4 gaz et 73 échelles.

Le service « logistique sanitaire »

- Reconditionnement de 375 sacs médicaux,
- Utilisation de 576 bouteilles d'oxygène,
- Récupération dans les centres hospitaliers de 25 planches d'immobilisation, 30 attelles aluform, 109 matelas immobilisateur à dépression, 14 couvertures, 128 colliers cervicaux, 10 attelles cervico-thoraciques et 3 attelles de traction,
- Utilisation de 16 kits "brûlés", 1 kit "grand brûlé" et 6 kits "membre sectionné".

2015, le SDIS 70 se dote d'un véhicule satellite

Le SDIS 70 a acquis un véhicule permettant d'établir une liaison satellite entre les sapeurs-pompiers intervenant sur le terrain et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Les sapeurs-pompiers bénéficient ainsi d'un moyen de communication moderne et sécurisé permettant en tout temps d'établir des communications radio et téléphoniques entre tous les acteurs de la chaîne de secours.

Il offre également la possibilité de collecter et d'échanger des données via le réseau internet et de créer une « bulle » Wifi sur le terrain.

Il peut ainsi intervenir dans les lieux les plus isolés ou après une tempête, par exemple, ayant affecté tous les moyens de communication.

Ce véhicule a été présenté aux autorités, aux sapeurs-pompiers du département

et au public lors du

107ème congrès dé-

partemental du 05

septembre à Gy et

lors des journées

de la sécurité in-

terneure organi-

sées au Centre

Leclerc de

Pusey.



2015, acquisition de 1000 vestes Softshell personnalisées

Le SDIS a doté l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental de vestes de type Softshell, sérigraphiées « Sapeurs-Pompiers Haute-Saône » pour un montant d'environ 66 000 euros.

C'est le service « Logistique - Habillement et contrôles », rattaché au groupement technique, qui était en charge du suivi de ce dossier.

Les vêtements dits « Softshell » sont des vêtements assez souples, qui résistent au vent et à des petites averses (déperlants mais pas imperméables) et qui sont suffisamment respirants pour être confortables pendant un effort.

Les vestes seront remises aux personnels début 2016. Elles pourront être portées en service opérationnel pour les missions de Secours à Personnes (SAP) ou des missions diverses.

Les personnels hors rang pourront les utiliser dans leur travail journalier.

Elles pourront également être portées en service non opérationnel, lors de réunions, défilés ou encore de cérémonies.



Inventaire des matériels 2015

Secours à personne		
42	VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
2	VSM	Véhicule de Secours Médical
1	VLM	Véhicule Léger Médicalisé
4	VSR	Véhicule de Secours Routier
7	VTP	Véhicule Transport de Personnel
1	Ce PMA	Cellule Poste Médical Avancé
2	VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
3	ULS	Unité Légère de Secours
1	CESR	Cellule de Secours Routier Ferroviaire
1	VSU	Véhicule de Soins d'Urgence

Interventions diverses		
18	VPI	Véhicule de Première Intervention
16	VTU	Véhicule Tous Usages
1	CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
1	VPRO	Véhicule de Protection
10	VLTT	Véhicule Léger Tout-Terrain
19	BLS	Barque Légère de Sauvetage
1	Ce PC	Cellule Poste de Commandement
1	VPC	Véhicule Poste de Commandement
1	VSAT	Véhicule SATellite
2	VPL	Véhicule PLongeur

Lutte contre l'incendie		
18	FPT	Fourgon Pompe Tonne
5	FPTSR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
22	MPR	Motopompe Remorquable
7	EPSA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
2	EPA	Echelle Pivotante Automatique
1	ER	Echelle Remorquable
1	BEA	Bras Elévateur Automatique
4	CCI	Camion Citerne Incendie
13	CCR	Camion Citerne Remorquable
1	CCF	Camion Citerne Feux de forêt
11	VPS	Véhicule de Premiers Secours
2	DA	Dévidoir Automobile
1	VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire
1	CEem	Cellule Eau Emulseur
2	CEDA	Cellule Dévidoir Automobile
1	CEPARI	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
1	VIRT	Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques
6	VPSU	Véhicule Premiers Secours Urbain

Transmissions		
29	Stations radio fixes	
2	Gestionnaires de voix radio	
350	Émetteurs récepteurs mobiles 80 MHz	
389	Postes émetteurs-récepteurs mobiles ANTARES dont 78 dans les CPI	
61	Postes émetteurs-récepteurs portatifs ANTARES	
1054	Récepteurs d'appel sélectif	
1	Satellite CODIS	

Informatique		
4	Serveurs	
34	Ordinateurs alloués à la gestion opérationnelle	
59	Ordinateurs administratifs	
22	Imprimantes	
4	Autocommutateurs	
32	Fax	
116	Téléphones fixes	
3	Téléphones portables	
37	Téléphones sans fil	

2015, le SDIS acquiert un caisson feu pour la formation

Un caisson C.L.I.F (Concept de Lecture et d'Inflammation des Fumées), destiné à la formation des sapeurs-pompiers du département, a été acquis par le SDIS de la Haute-Saône en novembre 2015.

En complément du caisson « de feu », le SDIS a acquis des EPI destinés à son utilisation. Il s'agit de 15 ARI Fenzi, 30 bouteilles et des tenues de feu identifiées « formateurs » avec des casques formateurs, cagoules, protections de casque, gants Type B.

Pour recevoir le container de 20 pieds, une plate-forme d'accueil en bi couche a été aménagée aux services techniques. C'est également là que sont stockés matériels et combustibles.

Un local dédié au nettoyage et au rangement des matériels et tenues y a également été aménagé.

Ce nouvel outil sera mis en œuvre début 2016. Retrouvez le détail des formations « caisson feu » page 17.



Les principaux projets pour 2016

Le parc « véhicules »

Acquisition pour un montant estimatif de 918 000 € TTC de :

- 4 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes,
- 1 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes Bariatrique,
- 1 Véhicule Léger Médicalisé,
- 1 Fourgon Pompe Tonne Secours Routier,
- 1 Fourgon Pompe Tonne d'occasion.

Le service « transmission »

Projets pour un montant estimatif de 31 500 € TTC :

- Acquisition de 120 appels sélectifs,
- Remplacement de 10 émetteurs récepteurs ANTARES et du mât du CIP Gray,
- Installation d'un relais d'alerte au CIP Gray,
- Etude pour le remplacement du 80 MHz par du 173 MHz,
- Développement d'une application d'acquiescement d'alerte par smartphone.

Le service « informatique »

Projets pour un montant estimatif de 70 500 € TTC :

- Acquisition et installation de divers matériels informatiques au CTA-CODIS, au CIP Vesoul et à la direction,
- Remplacement de 14 PC fixes administratifs dont 2 pour la cartographie du GGR, de 6 PC portables administratifs, d'un PC portable service contrôle, du serveur COSRV,
- Remplacement et paramétrage de 27 switches dans les CIP et CI,
- Acquisition de 44 tablettes pour la géolocalisation des VSAV,
- Réalisation d'une application autonome de géolocalisation des VSAV,
- Mise en service du logiciel de suivi des bouteilles d'oxygène médical dans les CIP,
- Développement, sur Windev, d'un logiciel de gestion des contrôles et des consommables des centres et de la direction.

Le service « logistique - habillement et contrôles »

Renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant estimatif de 286 000 €.

La téléphonie

Développement et raccordement à la Plate Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU).

Les moyens humains



Les effectifs du SDIS 70 au 31 décembre 2015

Tout au long de l'année, 24 heures sur 24, des hommes et des femmes veillent à la sécurité des biens et des personnes en Haute-Saône et à la protection de l'environnement :

- 103 SPP,
- 1 infirmier mis à disposition du CHI,
- 808 SPV au corps départemental,
- 822 SPV dans les corps communaux,
- 29 personnels administratifs et techniques,
- 3 contrats « emploi d'avenir »,
- 3 volontaires du « service civique »,
- 127 jeunes sapeurs-pompiers,
- 2 personnels en apprentissage.

Les mouvements de personnel en 2015

- 179 sapeurs-pompiers volontaires recrutés,
- 184 cessations d'activité,
- 1 PAT a quitté la collectivité (disponibilité),
- 2 SPP ont quitté le SDIS (1 retraite, 1 mutation).

La fin de carrière

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).

Répartition 2015 :

	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétéran	887	412 710,20 €
Allocation de fidélité	6	3657,60 €

Financement de la PFR

Contribution du SDIS au régime de retraite PFR		Prise en charge de la PFR	
Effectif SPV (en activité) pris en compte	Montant de la contribution	Nombre d'allocataires (SPV retraités bénéficiaires de la PFR)	Prise en charge SDIS
830	300 750 €	80	46 062,90 €

Les réunions des instances paritaires

- 2 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 2 CCDSPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires),
- 1 CT (Comité Technique).

2015, un compte épargne-temps est mis en place pour les SPP et les personnels PAT

Courant 2015, un groupe de travail, composé de représentants issus de chaque site de l'établissement et de chaque catégorie de personnels, a été chargé de « plancher » sur le projet de mise en place d'un compte épargne-temps. Pour rappel, ce dispositif, instauré par le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, consiste à permettre à un agent d'épargner des droits à congés et/ou de RTT (dans la limite de 60 jours) qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes. Ainsi, les jours peuvent soit être indemnisés, soit consommés en temps, soit pris en compte au titre de la retraite additionnelle (RAFP).

Les règles d'organisation et de fonctionnement du SDIS de la Haute-Saône étant relativement complexes, il s'est d'abord avéré nécessaire d'établir un règlement définissant le cadre du compte épargne-temps au sein de la collectivité. Ce dernier a reçu un avis favorable du comité technique le 15 octobre 2015.

Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture, ainsi que les modalités d'utilisation du compte épargne-temps, ont ensuite été adoptées en Conseil d'Administration le 23 novembre 2015.

Le compte épargne-temps, qui constitue une avancée sociale, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016.



2015, le GFP met en place les entretiens professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la notation pour les agents des collectivités territoriales a disparu au profit de l'entretien professionnel. Celui-ci s'impose désormais à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics, suite à la parution du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Si certaines collectivités expérimentaient déjà le dispositif depuis 2010, le SDIS 70 avait jusqu'alors uniquement recours à l'évaluation chiffrée.

Aussi, le Groupement « Finances / Personnel » a-t-il été chargé de la mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement. Le service « personnel » a commencé par formuler des propositions de critères d'appréciation soumises, le 15 octobre, aux membres du comité technique qui les ont approuvées.

À l'issue de cette consultation, le service s'est attelé à la création de fiches de compte-rendu d'entretien professionnel (personnalisées par catégories statutaires et par emplois tenus) et de guides à l'intention des évaluateurs et des évalués. Parallèlement, les différents groupements ont établi, pour chaque agent, une fiche de poste, nécessaire à la réalisation de l'évaluation.

En 2016, 132 entretiens professionnels seront réalisés au cours du premier semestre par le personnel d'encadrement du SDIS qui aura, au préalable, suivi une formation adéquate dispensée par le CNFPT.

L'entretien se veut être un moment d'échanges et de dialogue privilégié entre l'agent et son responsable hiérarchique direct permettant d'établir et d'apprécier rétrospectivement la valeur professionnelle de l'agent évalué, mais aussi de faire le point sur ses conditions de travail, de définir ses besoins en formation et de fixer les objectifs pour l'année à venir.



2015, la politique sociale du SDIS évolue

Depuis 1995, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs et techniques du SDIS, actifs ou retraités, pouvaient bénéficier d'une complémentaire santé dans le cadre d'un contrat groupe, signé conjointement par le SDIS de Haute-Saône et l'union départementale, avec la MMC.

Cependant, dans le cadre de l'application du décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011 (qui impose désormais aux collectivités employeurs de proposer un contrat collectif de protection sociale en matière de santé ou de prévoyance), le SDIS a fait le choix de prioriser le maintien de salaire en cas de maladie en versant une participation aux agents qui ont souscrit un contrat de prévoyance.

Le SDIS n'apportant pas de participation financière en matière de santé et, de fait, le contrat groupe avec la MMC, tel qu'il existait jusqu'alors, devenant caduc le 31 décembre 2015 car incompatible avec les nouvelles dispositions réglementaires, le SDIS et l'UDSP ont cherché une solution palliative conforme à la nouvelle réglementation pour ne pas laisser les adhérents sans couverture « santé ».

Le SDIS a donc accompagné l'UDSP dans la consultation des mutuelles et la négociation d'un nouveau contrat groupe « complémentaires santé » cette fois conclu par l'Union. La MMC a été finalement retenue.

L'UDSP proposera donc, dans le cadre associatif, à compter du 1^{er} janvier 2016, un contrat de complémentaire santé à adhésion individuelle et facultative à l'ensemble de ses adhérents et de leurs ayants-droits.

Une sur-complémentaire par module est également proposée, à laquelle chaque adhérent pourra souscrire en fonction des postes de dépenses qui l'intéressent, moyennant une cotisation supplémentaire. Une personne disposant d'une autre mutuelle (ex mutuelle employeur privé) pourra également y souscrire. L'adhésion à cette sur-complémentaire permettra, plus particulièrement, à des sapeurs-pompiers volontaires bénéficiant, dans leur entreprise, d'une mutuelle assurant de moindres garanties, de renforcer leur couverture « santé ». Cette possibilité de souscription constitue une nouveauté et une avancée significative qui répond à un des objectifs du plan d'actions pour le volontariat.

Le SDIS s'est associé au dispositif en accompagnant les adhérents ou les personnes intéressées dans leurs démarches et a organisé, à ce titre, une réunion d'information en octobre 2015.



Le Service de Santé et Secours Médical

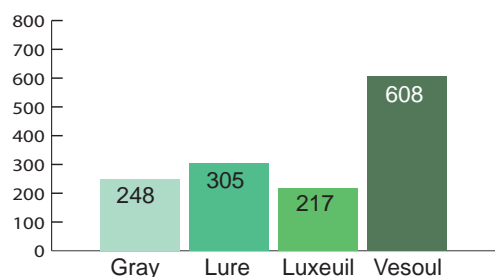
Médecine préventive

Le contrôle de l'aptitude des agents

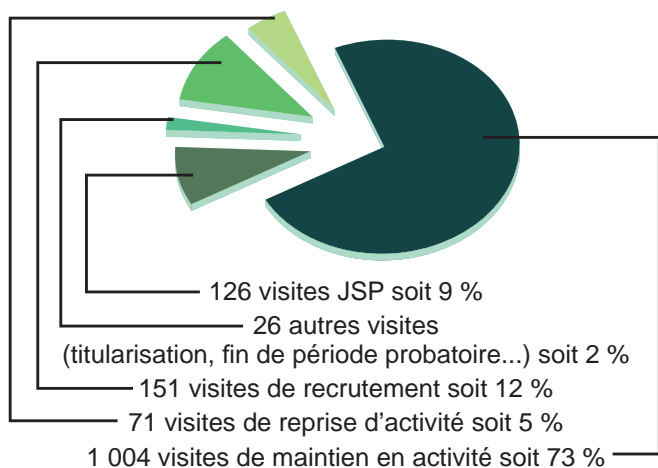
Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2015, ce sont 1 378 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 13 médecins.



Total des visites par cabinet



Répartition des visites par type



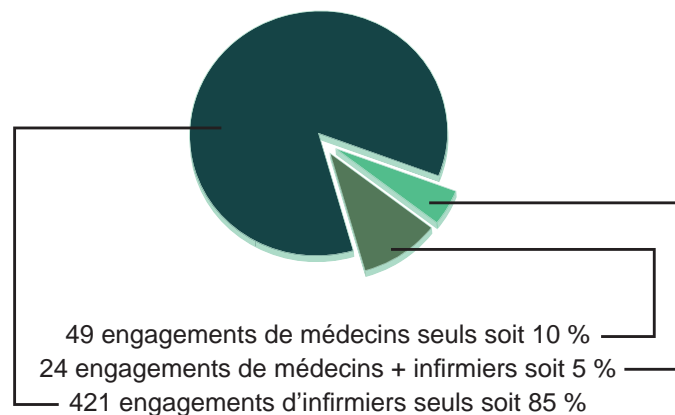
Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

	Visites de recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	0	111
Sapeurs-Pompiers Volontaires	151	893
Jeunes Sapeurs-Pompiers	76	50

Médecine opérationnelle

L'engagement opérationnel du SSSM

La médicalisation et la paramédicalisation des secours.

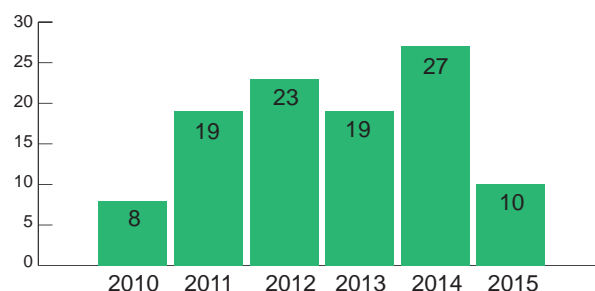


601 victimes ont été prises en charge par le SSSM

14 protocoles ont été mis en oeuvre à 1 062 reprises par les infirmiers de sapeurs-pompiers

N° protocole	Protocole	Nbre de mises en oeuvre	En %
1	Pose voie veineuse	352	33,1
2	Bilan sanguin	306	28,8
3	Oxygénothérapie	208	19,6
4	Brûlures	3	0,3
5	Douleurs	95	8,9
6	Remplissage hypo-volémie	11	1,0
7	Douleurs thoraciques	14	1,3
8	Convulsions nourisson	4	0,4
9	Asthme - difficulté respiratoire	19	1,8
10	Hypoglycémie	15	1,4
11	Réaction allergique grave	2	0,2
12	Accouchement	1	0,1
13	Coma	2	0,2
14	Arrêt cardio-respiratoire	30	2,8

Nombre de reprises d'activité cardiaque après chocs sur ACR



2015, les formations sur le simulateur d'urgence battent leur plein

Le simulateur d'urgence constitue l'ultime phase de formation des personnels du SSSM. Ces sessions de simulation permettent de former ou recycler les infirmiers de sapeur-pompier (ISPV) sur les 14 protocoles utilisés lors des interventions de secours à personne (SAP) et de leur faire acquérir un socle de connaissances commun qui leur permet ensuite d'être inscrits sur une liste d'aptitude.

Dans le cadre de la formation initiale des infirmiers de sapeur-pompier, 3,5 jours de « simulation » viennent s'adosser à une formation théorique de 1,5 jours (culture administrative et juridique, organisation des secours...). Cette année, la formation initiale d'ISPV a accueilli 8 personnes. Celles-ci ont suivi 16 sessions de simulation.

36 sessions (représentant 7 jours de formation) ont également été organisées dans le cadre des formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) des ISPV. Elles ont été suivies par 17 d'entre eux. Ces formations ont été couplées avec des formations « chefs d'agrès SAP », l'objectif étant de former aussi ces personnels sur le simulateur pour renforcer leur niveau de compétence et améliorer leurs pratiques opérationnelles.

Par ailleurs, 10 sessions de simulation ont été programmées dans le cadre de la convention « CESU/SDIS ». 31 personnes (médecins, ambulanciers, infirmiers, aides-soignants) des urgences de Vesoul, Lure et Luxeuil en ont ainsi bénéficié.

Enfin, 3 démonstrations de simulation ont également été organisées à l'occasion de la visite ministérielle, de la réunion d'information des nouveaux élus du conseil d'administration et de l'arrivée de la nouvelle préfète.



2015, une caisse « damage control * » est mise en place

Les attentats de novembre 2015 ont conduit le SDIS 70 à mettre à disposition des sapeurs-pompiers une caisse contenant le matériel indispensable au traitement de victimes d'hémorragies.

Ce matériel, stocké au centre opérationnel, sera envoyé sur site en cas d'intervention avec nombreuses victimes avec risques d'hémorragies (attentats, explosion dans une usine, forcené retranché dans un lieu avec potentielles victimes...).

Cette caisse contient tout le nécessaire pour traiter des hémorragies. Cela va du matériel le plus ordinaire (comme un stylo BIC pour noter l'heure de pose d'un garrot) aux matériels plus techniques (comme des pansements compressifs CHUT, des pansements américains et israéliens, des bandes, des ciseaux JESCO, des garrots tourniquet, des BAVU à usage unique...).

A noter que, cette année, le SDIS 70 s'est doté d'autres garrots « tourniquet ». Ils seront disponibles dans les VSAV début 2016 (un dans chaque véhicule).

(*) *Le Damage Control est une stratégie séquentielle de prise en charge en urgence des traumatisés graves. Le principe est de « contrôler » les lésions de façon à assurer la survie du patient en maîtrisant les hémorragies et le risque infectieux.*



2015, les « serious games » intègrent les formations d'infirmiers de sapeur-pompier

Les serious-games, développés en 2014 par la société vésulienne Oneline Forma Pro en collaboration avec le service « formation » du SDIS 70, et spécifiquement dédiés aux personnels SSSM, sont dorénavant utilisés dans le cadre des Formations Initiales (FI) et des Formations de Maintien des Acquis (FMA) des infirmiers de sapeurs-pompiers.

Ainsi, en 2015, 38 personnes (représentant 55 heures de connexion) se sont entraînées, en amont des formations théorique et pratique, sur 8 scénarii, brossant les 14 protocoles utilisés par les infirmiers du SDIS 70 dans le cadre du secours à personne.

Cet exercice permet aux apprenants d'acquérir la base théorique nécessaire à un travail efficace lors des séances de simulation. Ils constituent donc dorénavant des pré-requis indispensables à la formation sur le simulateur d'urgence.



2015, la mise en œuvre des matériels de soutien aux populations est formalisée

Dorénavant, 180 lots de matériels de soutien aux populations (lits picots assortis de sacs de couchage et de couverture) sont mobilisables en une heure. Ils sont stockés, sur palette, dans les locaux des services techniques.

Par ailleurs, 20 autres lots sont disponibles au centre opérationnel. Ce matériel est susceptible de partir, à tout moment, avec une colonne SAP ou une colonne incendie en cas d'engagement extra départemental dans le cadre, par exemple, de la COP 21.

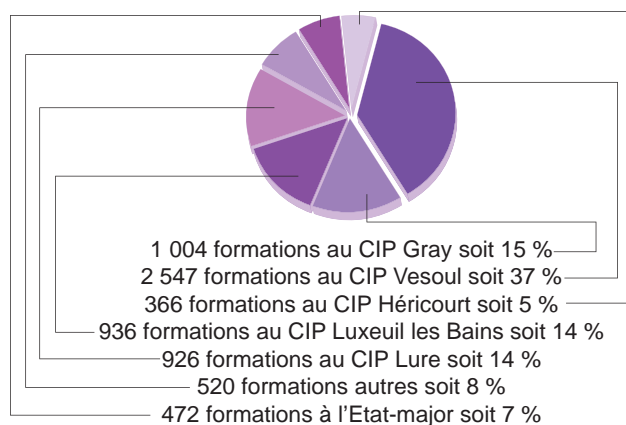


La formation

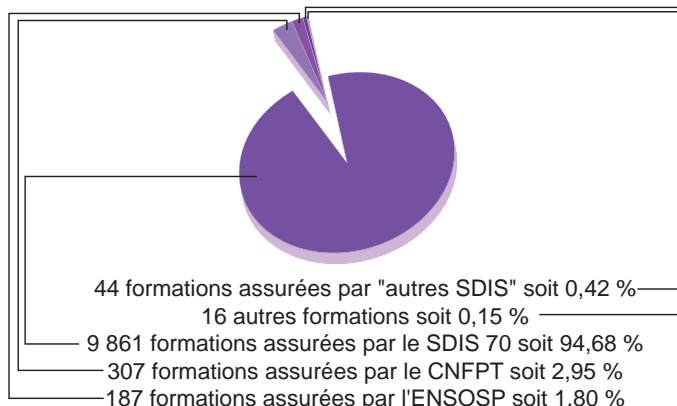
La formation au SDIS en 2015

- 2 097 candidatures
- 165 stages
- 604 journées de formation
- 8 240 journées stagiaires gérées

Répartition des journées de stage prévues au calendrier par secteur

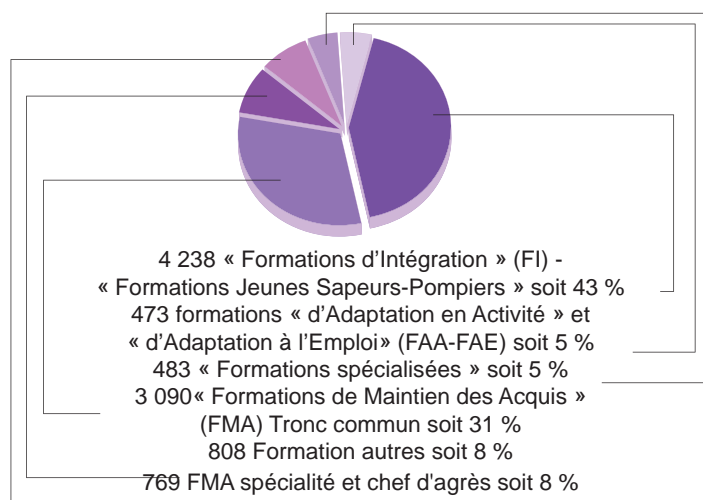


Journées stagiaires par organisme de formation

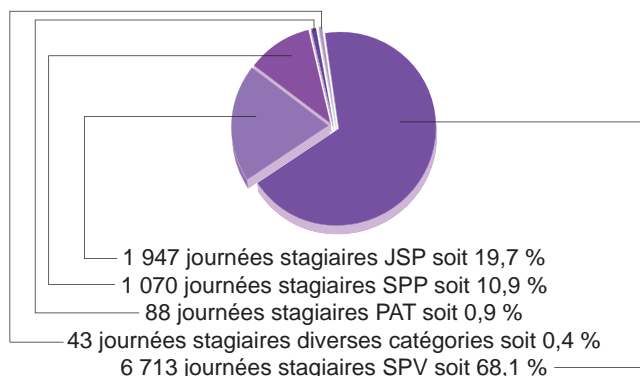


**En Haute-Saône,
98 % des formations sont assurées en interne.**

Formations internes du SDIS 70 par type de formation



Journées stagiaires par catégorie de personnels



Près de 90 % des formations concernent les sapeurs-pompiers volontaires.

2015, une réunion des référents « formation » s'est tenue en novembre dans les locaux de l'Etat-major

Les référents « formation » des CIP et CI constituent un maillon important dans l'organisation de la formation au sein du SDIS 70, aux côtés des chefs de centre qui demeurent bien entendu les responsables de la formation dans leurs unités respectives.

Cette réunion a permis aux responsables de la formation à l'Etat-major de rappeler aux 26 référents leur fonction « clef » et de leur présenter, en détail, le fonctionnement du service, leur façon de traiter les stages, les problèmes rencontrés tout au long de l'année. L'objectif étant, qu'en intégrant parfaitement l'ensemble de ces problématiques, ils puissent ensuite jouer à plein leur rôle de relais dans les centres.

Rappel du statut propre aux sapeurs-pompiers apprenants et aux sapeurs-pompiers mineurs, présentation de la partie "formation" du site internet du SDIS mais aussi du calendrier 2016 étaient au programme de la matinée tandis que l'après-midi, les 26 formateurs, répartis en trois groupes, se sont vus présenter les derniers outils de formation acquis par l'établissement (CEPARI, caisson feu, simulateur d'urgence).

Ils ont enfin également été sensibilisés à l'existence de listes de formateurs, arrêtées par le directeur de l'établissement, dans différents domaines (CEPARI, caisson-feu, JSP, EAP, secourisme...)

afin qu'ils s'assurent, dans les stages dont ils ont la charge, que les formateurs choisis aient bien les prérogatives nécessaires.



2015, un an de fonctionnement pour la CEPARI

Les premières sessions de formation réalisées à l'aide de la Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (CEPARI) ont débuté en mars 2015 dans les 5 CIP du département. Rappelons que cette cellule permet, grâce à sa modularité, d'effectuer des parcours variés, reproduisant ainsi des conditions réalistes d'intervention en incendie. L'objectif est de former ou de recycler environ 700 sapeurs-pompiers par an à l'aide de la CEPARI. Pour ce faire, elle est mise à disposition des CIP, entre 4 et 8 semaines par an, pour réaliser :

- les FMPA des CIP le samedi matin,
- les FMPA des CI et CPI le dimanche matin,
- le module ARI certificatif pendant les stages « Équipier transverse » le samedi ou le dimanche, ces derniers étant programmés sur le calendrier de formation en fonction de la présence de la CEPARI dans les CIP.

Sur les 10 mois de cette première année, 515 sapeurs-pompiers ont été formés avec cet outil de formation :

- 449 sapeurs-pompiers ont suivi leur FMPA,
- 55 sapeurs-pompiers ont testé la CEPARI pendant leur stage transverse,
- 11 sapeurs-pompiers se sont essayés à ce simulateur dans le cadre d'autres formations.

Sur l'ensemble de ces formations, 1 seul sapeur-pompier a fait l'objet d'une procédure « incident CEPARI ».



2015, le service formation a travaillé à la définition de la mise en œuvre du caisson feu

Suite à la réception du caisson feu (présenté plus en détail en page 11), nouvel outil de formation qui permet d'améliorer les techniques opérationnelles en matière d'incendie, 12 formateurs du SDIS 70 (issus du groupe de travail « incendie ») ont été formés pendant 10 jours par la société PSC FORMATION afin d'être capables d'enseigner l'incendie dans cette Unité d'Inflammation des Fumées.

Parallèlement, le service « formation » a commencé la rédaction des protocoles de mise en œuvre et objectifs de formation à savoir les scénarii pédagogiques pour chaque formation, les documents de suivi de brûlage (autorisations, prise en compte du caisson, prestations réalisées...), les protocoles d'utilisation et de nettoyage du matériel et des EPI...

2 sapeurs-pompiers professionnels, inscrits à la formation de « responsable pédagogique FOR2 » et ayant comme sujet d'étude « les formations UIF », ont plus particulièrement été chargés de développer les scénarios de formation. Début 2016, les principes de mise en œuvre des formations caisson feu seront soumis à l'avis des instances compétentes.

5 types de formations devraient intégrer des mises en situation pratique sur le simulateur caisson « de feu », à savoir :

- le module « équipier incendie » avec 2 brûlages (1 journée, le stage passe de 3 à 4 jours),
- le module « chef d'équipe » avec 1 brûlage (1/2 journée, sans changement de la durée du stage),
- la FMPA « chef d'agrès tout engin » avec 1 brûlage (1/2 journée, sans changement de la durée du stage),
- la FMPA « incendie » avec 1 brûlage (1/2 journée),
- la FI SPP dont le scénario reste à créer.

Le nombre de stagiaires sera limité à 12 par brûlage, étant précisé que le service « formation » vise l'objectif de 40 demi-journées de brûlages/an, réparties de la manière suivante:

- 16 brûlages pour le module « équipier incendie »,
- 6 brûlages pour le module « chef d'équipe »,
- 2 brûlages pour la FMPA « chef d'agrès tout engin »,
- 16 brûlages pour la FMPA « incendie ».

Au mois de janvier 2016, le groupe de formateurs réalisera des brûlages de validation. Les formations devraient, quant à elles, débuter en février 2016.

Les objectifs pédagogiques de ce nouveau simulateur sont multiples :

- mettre en situation réelle le sapeur-pompier face aux flammes et gaz chauds,
- permettre aux plus jeunes de découvrir le « feu » en toute « sécurité » et de se construire une expérience pour traiter efficacement les incendies,
- comprendre les phases de développement d'un incendie,
- mettre en œuvre des techniques offensives ou défensives après avoir réalisé une lecture attentive du feu et des fumées,
- appliquer les différentes techniques de lances (tests de plafond, neutralisations des fumées...),
- comprendre les réactions du feu et des fumées suite à la manipulation d'ouvrants.
- traiter un feu en espace clos,
- reproduire des situations d'apprentissage auxquelles tout sapeur-pompier peut être confronté sur un incendie : de la lecture du feu et des fumées, jusqu'à la production de phénomènes comme l'inflammation des fumées ou l'Explosion de Fumées ou EF» (backdraft), «Embrasement Généralisé Eclair ou EGE » (flash-over)...



La formation (suite)

Le service nautique a organisé une FMPA avec le SDIS 90

En septembre, une partie de l'unique équipe spécialisée du SDIS 70, le service nautique, était en formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) à Hyères. Cette année, des personnels du SDIS 90 ont également participé à la formation. Ceci constitue une bonne façon de partager les pratiques et d'apprendre à connaître le fonctionnement de chacun. Etant des départements limitrophes, les SDIS du 90 et du 70 peuvent, en effet, parfois être amenés à intervenir ensemble.

Pour rappel, tous les ans, 2 stages d'habilitation permettent de valider les aptitudes opérationnelles de chaque plongeur pour l'année N+1. Sur chaque semaine, 50% de l'équipe participe à cette formation de maintien et de perfectionnement des acquis, l'autre moitié assurant la couverture opérationnelle H 24 sur le département.

L'objectif est de réaliser des exercices techniques à 30 et 50 mètres de profondeur afin de porter assistance à un coéquipier et le remonter en surface dans les meilleures conditions. Ces exercices sont très techniques et exigent une parfaite gestion de soi et des contraintes physiques (pression et variation de volume) qui influent directement sur la vitesse de remontée. Ces stages permettent également de faire évoluer les procédures de l'équipe au vu des retours d'expérience et de parler des nouveautés en matière de matériel.



Dans le cadre de leurs bonnes relations, le SDIS 70 et ERDF ont signé une convention de partenariat portant sur la réalisation de sessions de formation réalisées par l'un et l'autre.

Cette convention va permettre d'améliorer les interventions en situation de risques et de renforcer les coopérations et synergies à travers un partenariat gagnant-gagnant puisque :

- ERDF organise, à raison de 2 à 6 réunions d'une demi-journée par an, des sessions de sensibilisation aux risques électriques et aux spécificités des réseaux électriques au profit de sapeurs-pompiers assurant les fonctions de commandant des opérations de secours par des animateurs d'ERDF,
- en contrepartie, le SDIS réalise des sessions de sensibilisation à la conduite de véhicules 4X4 au profit des préposés d'ERDF par des animateurs du SDIS de la Haute-Saône (2 à 6 réunions par an d'une demi-journée).

La première formation de conduite d'engins hors-chemin au profit d'ERDF a eu lieu le 3 novembre 2015. Elle a permis à une dizaine de jeunes agents d'ERDF, travaillant au sein du service « exploitation et travaux sous tension », d'intégrer les règles de sécurité de base de la conduite hors-chemin où il est indispensable de reconnaître le terrain et d'analyser les obstacles pour ensuite les franchir sans encombre.



Une formation RCH 1 en collaboration avec l'IUT de Vavre et Montoille et des entreprises haut-saônoises et jurassiennes.

Organisée par le groupement « Gestion des Risques » et suivie par 13 sapeurs-pompiers professionnels du département, cette formation, qui s'est déroulée du 2 au 10 novembre 2015, a débuté, dans les locaux de l'IUT, par un cours sur « les risques chimiques des matières dangereuses » dispensé par un professeur de chimie à l'Université de Franche-Comté.

Pendant 6 jours, cours théoriques ont alterné avec des séances de mise en œuvre de matériel (utilisation des EPI, techniques d'habillage et de déshabillage, utilisation des appareils de colmatage, obturation et récupération de produits toxiques, mise en œuvre du matériel de détection de gaz...).

2 exercices de mise en situation ont permis de mesurer les nouvelles compétences des stagiaires :

- un exercice au château d'eau de Quincey,
- un exercice à l'entreprise Solvay à Tavaux (39).

Les 13 stagiaires ont également été formés à la récupération de matières dangereuses sur un plan d'eau avant un dernier exercice de mise en situation sur le site d'Eurosérum à Port/Saône.

La formation s'est clôturée par une journée d'évaluation théorique et de mise en situation à l'entreprise COLSACO à Vesoul.

2015, la mutualisation concerne aussi la formation

La recherche d'économies et d'efficacité ne passe pas uniquement par la mise en place d'actions de mutualisation avec les services du Département ou en matière d'achats avec les autres SDIS. Depuis plusieurs années déjà, l'établissement rationalise les coûts et optimise les formations en s'associant avec des SDIS des départements limitrophes ou d'autres partenaires (établissements scolaires, entreprises...).

Pour exemple, en 2015, un stage « complément Goc », organisé par le SDIS 70, a accueilli des stagiaires du 90 et du 39.

En échange, le SDIS 39 a organisé un stage « chef d'équipe » avec des stagiaires du 90 et du 70. Le SDIS 25 a, quant à lui, accueilli 3 stagiaires haut-saônois pour un stage TRS3 en décembre. Un stagiaire a, quant à lui, été envoyé au SDIS 68 pour un stage RCH2.

Retrouvez, ici quelques autres exemples de partenariats réalisés, au cours de l'année, dans le cadre de la formation...



Des élèves du Lycée des Huisselets intégrés à un stage de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) de « chef d'agrès ».

Nouvel exemple de la collaboration exemplaire, commencée en 2010, entre le SDIS et l'établissement scolaire montbéliardais qui forme les jeunes aux métiers de la prévention et de la sécurité : 11 élèves du Lycée professionnel Les Huisselets (tous sapeurs-pompiers volontaires au SDIS 70, 25 ou 39) ont participé à une FMPA de chef d'agrès :

Ces 5 jours de formation se sont articulés en 2 temps :

- 2 jours consacrés à des rappels théoriques qui ont été assurés par des sapeurs-pompiers mais aussi par des intervenants extérieurs : un Technicien en Investigation Criminelle de la Gendarmerie Nationale pour la sensibilisation à la préservation des "traces indices", un représentant de la société RTE pour les risques électriques et un préventionniste de l'Etat-Major pour la Prévention Adaptée à l'Opération.
- 3 jours consacrés à des manœuvres organisées par les centres de Lure, Luxeuil et Héricourt sur différents thèmes incendie, comme les feux industriels, les feux dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), les feux d'habitation ou dans les exploitations agricoles.



La planification opérationnelle

Prévenir pour éviter les sinistres et accidents

La prévention, la protection et la lutte contre les incendies, sont des missions très importantes qui incombent aux seuls sapeurs-pompiers.

La prévention entre en jeu au moment de la conception des bâtiments et durant l'exploitation des établissements recevant du public (ERP).

Le SDIS joue un rôle de conseiller technique auprès du préfet, des maires et des exploitants.

En 2015, il a participé à 1 CCDSA, 10 sous-commissions ERP-IGH, 11 Commissions de Sécurité d'Arrondissement Vesoul-Gray, 11 Commissions de Sécurité d'Arrondissement de Lure.

Périodiquement et à chaque ouverture d'un ERP, la commission de sécurité se déplace pour contrôler les structures les plus importantes, à savoir les établissements du premier groupe et les locaux à sommeil.

Les règles de sécurité des ERP sont alors passées au crible, notamment les installations électriques, les systèmes d'alerte et de désenfumage, les issues de secours...

Le sapeur-pompier préventionniste apporte toute son expertise et son analyse de risque afin de renseigner les autres membres de la commission sur le niveau de sécurité de l'établissement.

Le service prévention a ainsi été sollicité à 442 reprises pour apporter son expertise sur des dossiers à la demande d'exploitants.

Des missions complémentaires « gestion des risques »

En 2015, les personnels du groupement qui intègre la prévention, la prévision et l'opération, se sont investis également fortement dans des missions complémentaires :

- Poursuite de la mise en conformité des petits hôtels,
- Suivi des établissements de type J (maison de retraite...),
- Suivi des chapiteaux, tentes et structures,
- Participation à l'enseignement universitaire (IUT de Franche-Comté),
- Dimensionnement de 51 Dispositifs Prévisionnels de Secours,
- Participation à la gestion des contentieux opérationnels en cours et recherche des causes et des circonstances d'incendie,
- Modification des parcelles des communes par l'intégration de l'imagerie satellite,
- Géolocalisation systématique des points d'eau d'incendie,
- Plan blanc à la maison de retraite Marie Richard de Lure,
- Service sécurité du meeting aérien de la BA 116,
- FMPA des cadres.

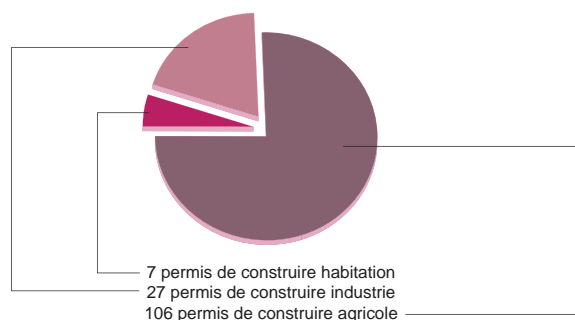
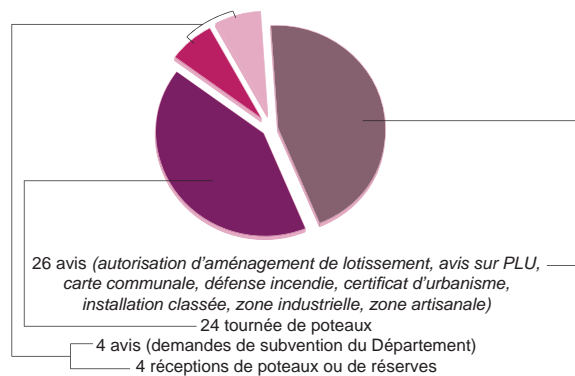
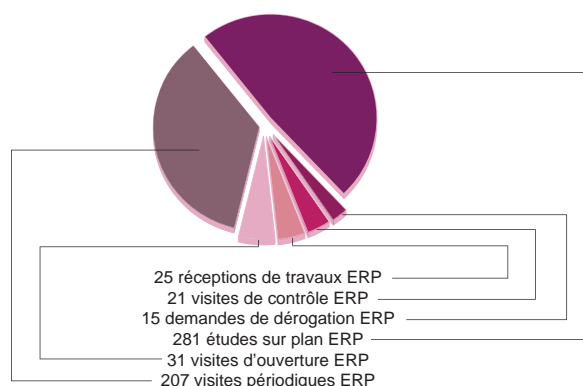
Parrallèlement, le Groupement Gestion des Risques a été sollicité pour formuler des conseils à 162 reprises.

Les préventionnistes ont également procédé, en 2015, à la mise à jour de 25 plans ETablissements REpertoriés et à la création de 6 nouveaux ETARE.

Prévoir pour intervenir mieux

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir sur un sinistre.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'activité particulièrement importante de ce groupement.



2015, le SDIS assure la sécurité du meeting aérien à la BA 116

Les 27 et 28 juin 2015, 40 000 visiteurs (13 000 le samedi et 27 000 le dimanche) ont profité du temps plus que clément pour assister aux évolutions des 113 avions présents sur le site de la BA 116 à Saint-Sauveur.

Aussi, 15 sapeurs-pompiers et des moyens matériels (2 VSAV, la cellule PC et le Poste Médical Avancé) ont été mis à disposition de la préfecture et de la BA 116 pour participer à la sécurité de l'évènement

Au total, sur les deux jours, 154 personnes ont été prises en charge par les 3 postes de secours mis en place pour l'occasion (40 le samedi et 114 le dimanche).

Pour se préparer à accueillir ce rendez-vous et à assurer la sécurité des visiteurs, un exercice NOVI avait été organisé en amont, le mardi 09 juin 2016. 57 sapeurs-pompiers et 15 véhicules, issus de l'Etat-Major, des centres de Vesoul, Luxeuil les Bains, Lure, Héricourt, Saint-Loup et Fougerolles y avaient participé aux côtés des services de la préfecture et de la BA 116 mais aussi d'une équipe complète du SAMU 70, de la gendarmerie, des associations de sécurité civile et des personnels de l'ARS.



2015, le SDIS engage la réforme de la DECI

Un groupe de travail, piloté par les services de la Préfecture en collaboration avec les services du SDIS, a été mis en place le 30 novembre 2015 afin de mettre en œuvre la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), initiée par la loi de 2011 et le récent décret de 2015.

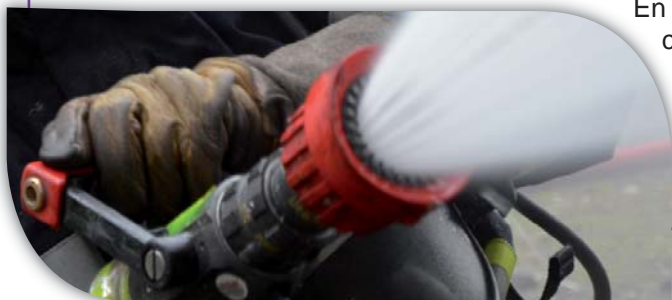
Ce groupe de travail est constitué de représentants de la DREAL, de la DDCSPP, de la DDT, un élu du collège des communes ou EPCI du conseil d'administration du SDIS, de l'AMF, de l'AMR, un représentant des communes forestières et un représentant du Conseil départemental 70.

Tous ces acteurs doivent travailler à la rédaction du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) auquel seront associés dans un deuxième temps les représentants des sociétés gestionnaires des réseaux d'eau (SAUR centre de Besançon, GAZ et EAUX, VEOLIA), Ingénierie 70, les services instructeurs, la CCI, la Chambre d'agriculture, l'ONEMA et l'ARS.

Le RDDECI, dont l'écriture est confiée au SDIS, doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral avant le mois de mars 2017.



En décembre 2015, un courrier a été adressé aux 545 maires des communes de Haute-Saône, accompagné d'une plaquette de présentation de cette réforme. Cette plaquette, réalisée par le groupement Gestion des Risques et le service communication du SDIS, permet aux maires de mieux cerner les enjeux et les objectifs de cette réforme tout en précisant les détails de sa mise en œuvre.



2015, le SDIS 70 apporte son aide au dimensionnement de plusieurs manifestations « cyclistes »

Après les tours de France de 2012 et de 2014, la Haute-Saône, plus que jamais « terre du vélo », a accueilli, en 2015, plusieurs manifestations cyclistes ayant pour cadre les Vosges Saônoises et la Planche des Belles Filles comme :

- la **course cycliste « les 3 ballons »** le 13 juin où quelques 4 000 concurrents, après un départ à Luxeuil-Bains, ont emprunté les routes du massif vosgien avant une arrivée à Raddon et Chapendu,
- la « **route de France féminine** » le 14 août pour une étape de 87,4 km « Vesoul/Planche des Belles Filles »,
- la **randonnée cycliste et trail « Climbing for life »** du 20 août qui a réuni quelques 2 459 cyclistes et 150 coureurs avec une arrivée à la Planche des Belles Filles.

A chaque fois, le SDIS apporte son expertise en matière de sécurité et ses conseils techniques aux organisateurs pour définir le dimensionnement des dispositifs de secours (nombre de postes de secours, pré-positionnement de moyens permettant l'accès rapide des secours aux zones isolées...).

En 2016, le groupement « Gestion des Risques » sera cette fois sollicité pour dimensionner le dispositif de sécurité du Championnat de France de cyclisme qui se tiendra en Haute-Saône, du 23 au 26 juin.



Objectifs 2016

Prévention :

- Mettre en œuvre le logiciel WEBPREV,
- Développer la PAO (Prévention Appliquée à l'Opération),
- Renforcer les échanges entre préventionnistes (Département/Région),
- 190 visites périodiques à réaliser.

Prévision :

- Mettre en œuvre les textes de la DECI,
- Développer le système d'information géographique simplifié,
- Poursuivre la réalisation des parcellaires des communes pour les CIS,
- Poursuivre la création des atlas des secteurs de 1^{er} et de 2^e appel pour les CIS et pour les CPI conventionnés DEA,
- Poursuivre la mise à jour des plans ETARE.

Opération :

- Service de sécurité du championnat de France de Cyclisme sur route du 23 au 26 juin 2016.

Les centres

2015, le plan d'actions pour le volontariat commence à porter ses fruits

Un an après la signature, le 13 décembre 2014, du plan d'actions pour les sapeurs-pompiers volontaires qui fixait 26 mesures, déclinées en autant d'objectifs pour garantir la pérennité du volontariat, plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

Pour intensifier les recrutements, plusieurs actions ont été menées :

- le service communication a ainsi réalisé des affiches et des flyers personnalisés à la demande de centres organisateurs de portes ouvertes ou d'actions de promotion du volontariat (Dampierre, Servance, Montbozon, Ronchamp, Marnay, Combeaufontaine, Gray, Luxeuil...),
- la présence des sapeurs-pompiers est assurée sur toutes les manifestations où ils ont été sollicités (carrefours des métiers, écoles, collèges...),
- chaque centre du corps départemental dispose dorénavant d'un véhicule léger sérigraphié assurant la promotion du volontariat (voir page ci-contre),
- un film de promotion des JSP a été réalisé, décliné en version longue et courte,
- le service «Gestion des personnels et développement du volontariat » et le groupement des Unités Territoriales ont intensifié les actions auprès des employeurs et décideurs locaux. Celles-ci ont permis la signature de 2 nouvelles conventions avec des employeurs locaux (15 existent au total) et de 5 nouvelles conventions avec des mairies (10 existent au total),
- davantage de souplesse a également été donnée dans le recrutement des JSP : ainsi, l'accueil en cours d'année est possible, les doubles engagements sont facilités pour les JSP de CPI,
- la mise à jour du livret d'accueil a également facilité l'intégration des nouvelles recrues.

Les conditions d'exercice ont également été améliorées grâce :

- au renforcement de l'encadrement et à l'optimisation des répartitions des responsabilités et des indemnités au sein des centres,
- aux efforts réalisés en matière de formation et d'équipement des sapeurs-pompiers pour élever le niveau de compétence et de sécurité.

L'engagement est également récompensé par l'organisation de remises officielles des décorations au moment des cérémonies de vœux ou encore du congrès.

Pour augmenter l'attractivité du métier, plusieurs mesures ont été prises :

- pour favoriser l'emploi ou le retour à l'emploi, le SDIS a fourni des lettres de recommandation aux sapeurs-pompiers volontaires qui en ont fait la demande. Un partenariat avec l'agence d'intérim CRIT a également été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015. Des sapeurs-pompiers volontaires en recherche d'emploi ont ainsi pu intégrer notamment les sociétés PSA et SECURITAS,
- les Sapeurs-Pompiers Professionnels sont, quant à eux, encouragés à prendre un double engagement en tant que volontaire : sur les 102 SPP que compte le SDIS, une vingtaine de SPP a également souscrit un engagement de volontaire,
- enfin, il est désormais permis aux membres du SSSM de cumuler les statuts. Ainsi, 30 ISPV ont déjà souscrit un engagement de SPV sur les 78 membres que compte le SSSM.

Le Département a particulièrement contribué en 2015 à l'effort citoyen en faveur du développement du volontariat.

Le président du Conseil départemental, Yves KRATTINGER a en effet signé en juin 2015 une convention de disponibilité des agents du Département de la Haute-Saône. Par cette convention, le Département s'est engagé à autoriser l'absence sur le temps de travail de 18 sapeurs-pompiers volontaires employés du Département de la Haute-Saône, qui ont souscrit un engagement au sein d'un CIP, d'un CI ou d'un CPI du département, pour participer aux missions opérationnelles. Deux d'entre eux disposent même d'un double engagement.

Les actions de communication menées conjointement par le Département et le SDIS sur des manifestations, comme la foire de Lure ou de Gray, permettent également d'assurer la promotion du volontariat.

Le département octroie également dorénavant une aide au financement du permis de conduire (de 100 à 300 euros selon les revenus) aux jeunes âgés de 15 à 25 ans inclus domiciliés dans le département. Cette mesure vise à accompagner les jeunes haut-saônois sur la voie de l'autonomie pour favoriser leur insertion professionnelle en facilitant l'obtention du permis de conduire (catégorie B).

Cette aide est bonifiée de 50% supplémentaire pour les jeunes sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers volontaires de moins de 25 ans. 18 jeunes ont pu bénéficier du dispositif en 2015.



2015, les véhicules légers des centres du corps départemental deviennent les vecteurs de la promotion du volontariat

Le service COM du SDIS, le groupement technique (services « équipement des véhicules » et « entretien du parc ») et le bureau du volontariat ont travaillé à la mise en place d'un visuel de promotion du volontariat, applicable sur les véhicules légers.

Le service COM a ainsi développé un visuel personnalisé pour tous les centres du corps départemental. Ce visuel a ensuite été imprimé sur de l'adhésif micro-perforé par une société vésulienne qui était en charge de l'application de ces autocollants sur les pare-brise arrière des véhicules légers.

La taille du visuel a donc dû être adaptée aux tailles des pare-brise des différentes voitures (Kangoo, Terrano, Clio, ...).

Chaque centre d'intervention du corps départemental est (ou va être doté) d'un véhicule personnalisé afin de promouvoir le volontariat sur son secteur.



L'année 2015 marquée par le congrès départemental et les réunions de chefs de centre

Chaque année, le congrès départemental marque un temps fort dans la vie de l'institution, où professionnels, volontaires, jeunes comme anciens, sont heureux de se retrouver pour célébrer cette grande famille que forment les sapeurs-pompiers.

En 2015, c'est le Centre d'Intervention de Gy qui était en charge de l'organisation du 107ème congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Saône le 05 septembre 2015.

Ainsi, 5 sapeurs-pompiers professionnels se sont vus remettre des médailles ou des galons, 3 sportifs ont été félicités suite aux résultats obtenus dans leur discipline dans des épreuves nationales, 2 véhicules (CEPARI et véhicule satellite) ont été présentés au public et aux autorités présentes.

Au total, 715 sapeurs-pompiers étaient présents pour la cérémonie, soit 499 sapeurs-pompiers actifs, 87 Jeunes Sapeurs-Pompiers, 54 retraités, 30 musiciens, 26 sportifs et 19 cadres de l'Etat-major.

Quelques 200 personnes étaient présentes au vin d'honneur et 947 personnes ont participé au repas.



Les réunions des chefs de centre sont également des moments privilégiés dans la vie de l'établissement. En 2015, une première réunion avec l'ensemble des chefs de centre du corps départemental et des corps communaux s'est tenue le 23 avril 2015 à Vesoul. La seconde réunion annuelle a eu lieu au cours du mois de septembre, par secteur cette fois, dans 4 CIP de rattachement (Vesoul, Gray, Luxeuil et Lure/Héricourt).

Ces réunions sont un moment d'échanges entre les cadres de l'état-major et les chefs de centre, et aussi l'occasion d'évoquer les sujets d'actualités, de présenter les nouveaux matériels (habillement, outils de formation, ...), de rappeler certaines consignes, de dresser un bilan des opérations, d'évoquer les perspectives d'évolution.

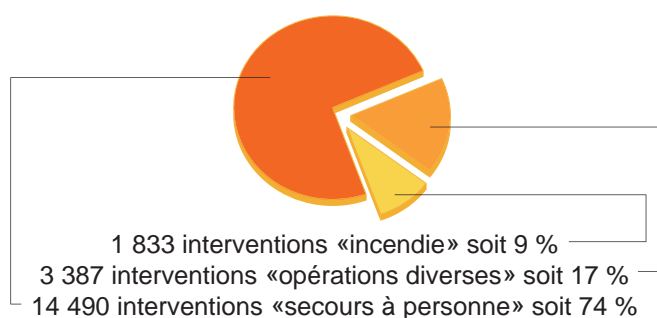
L'activité opérationnelle

Une activité opérationnelle en hausse

Le SDIS de la Haute-Saône a, en 2015, enregistré à nouveau une forte augmentation de son activité opérationnelle (+ 11% par rapport à 2014). Ainsi, on comptabilise 19 710 interventions contre 17 741 en 2014.

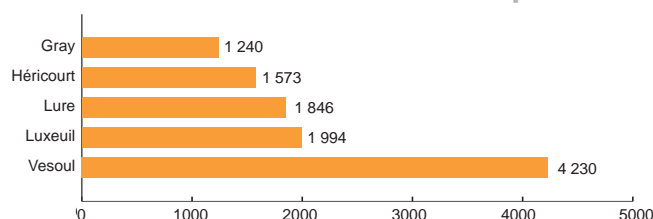
Si l'été chaud peut expliquer la recrudescence des feux de chaume et des interventions de destruction de nids d'insectes, les secours à personne ont également fortement augmenté.

En Haute-Saône, une intervention a lieu toutes les 26 minutes.

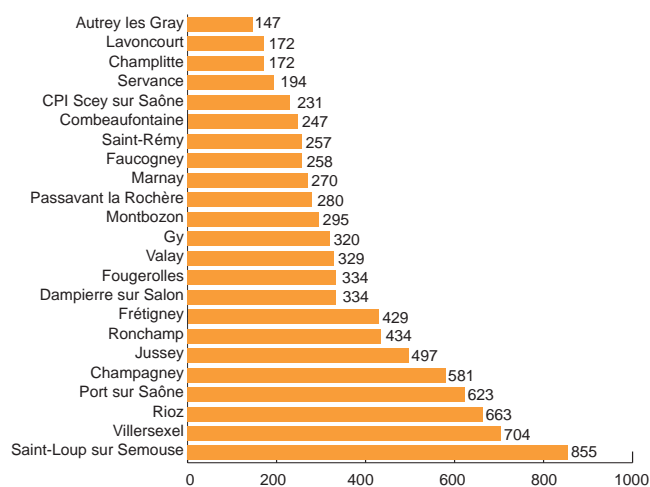


L'activité des centres du corps départemental

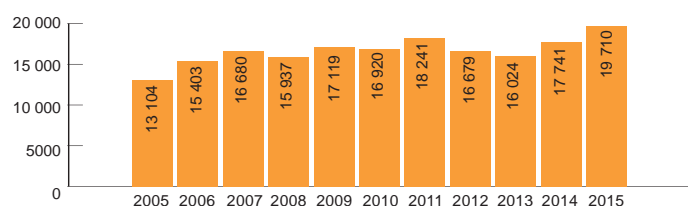
Les Centres d'Intervention Principaux



Les Centres d'Intervention



Evolution du nombre d'interventions sur 10 ans



Le CTA/CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2015, pour gérer les 19 710 interventions, le CTA/CODIS a été amené à répondre à 57 225 demandes de secours :

- 30 564 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 26 661 appels provenant du numéro d'urgence 112.

Il a également effectué :

- 101 848 échanges téléphoniques liés aux interventions (communications avec les différents interlocuteurs concernés par l'intervention : maires, préfecture, gendarmes, police, unités techniques, autre CODIS, SAMU ...),
- 174 616 communications radio.

Bien qu'en baisse, la majorité des communications sur le N°112 sont des appels "polluants" qui n'aboutissent pas à un engagement de moyens. Seulement 1,16% des interventions a pour origine un appel sur le 112.

2015, la saisie informatique directe des CRSS expérimentée dans tous les centres du corps départemental

Dans le cadre du développement « made in SDIS 70 » d'une interface permettant la saisie informatique directe des Comptes Rendus de Sorties de Secours (CRSS), les essais en cours au centre d'intervention principal de Vesoul depuis le 2^e semestre 2014 se sont poursuivis toute l'année 2015.

Au deuxième semestre, ils ont été étendus à l'ensemble des centres du corps départemental. Ainsi, à l'automne, les cadres des centres ont été invités dans leur CIP de rattachement pour prendre en main le logiciel.

La montée en puissance des saisies informatiques a été progressive. En décembre, l'ensemble des centres sont parvenus à faire remonter leurs interventions via la nouvelle interface. Pour autant, chacun d'entre eux continue de compléter manuellement les formulaires de CRSS au retour d'intervention, formulaires ensuite ressaisis par les agents du Groupement « Finances Personnel ».

Cette double saisie, qui devrait se poursuivre pendant le premier semestre 2016, permet de vérifier la cohérence entre les deux systèmes et ainsi de sécuriser le nouveau système en repérant d'éventuelles erreurs de saisie informatique des centres ou en fiabilisant le nouveau logiciel si des bugs sont détectés.



2015, une procédure de remontée d'informations des situations sociales préoccupantes à la DSSP est mise en place

L'idée de mettre en place cette procédure avait été émise, en 2013, dans le cadre du projet « Haute-Saône 2020 » initié par le Département, partant du constat que, dans le domaine social, les missions du Conseil départemental et du SDIS se croisent, se mêlent et se rejoignent et que, agissant sur le terrain de la misère sociale, les sapeurs-pompiers étaient en capacité d'identifier les situations difficiles et de les faire « remonter » jusqu'aux services sociaux du département.

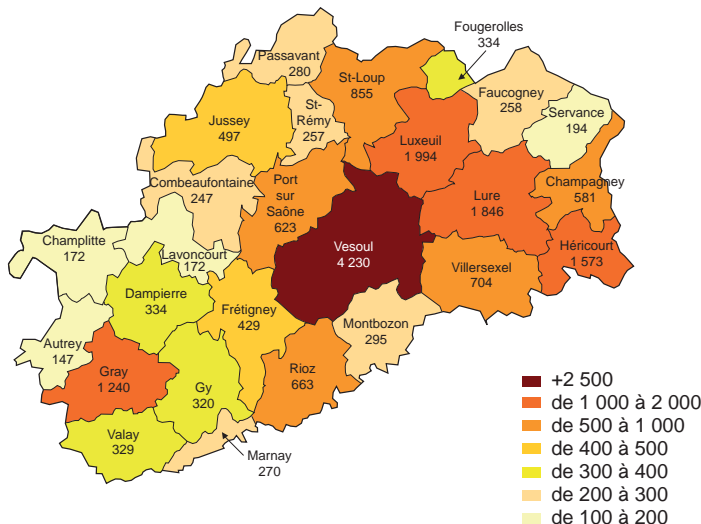
Aussi, à chaque fois que les sapeurs-pompiers constatent, lors d'une intervention, que les conditions de vie d'adultes ou d'enfants sont dégradées (état physique, froid, propreté, violences, décès d'un parent d'enfant mineur...), ils complètent une fiche de signalement qui est adressée au service social de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique (DSSP).

Le système fonctionne bien et le retour d'expérience de la DSSP est positif. En 2015, 20 situations ont été transmises à l'intervenante sociale du Département. 70% concernaient des femmes et 30% des hommes.

80% des situations étaient connues des services sociaux ce qui a permis une action concertée dans 16 situations et une réactivité dans les suivis déjà engagés plus particulièrement pour les problèmes de dépendance des personnes âgées, de l'enfance et de l'habitat précaire ou dégradé. 3 situations de violence conjugale ont également été signalées parallèlement par les services de gendarmerie et de police.

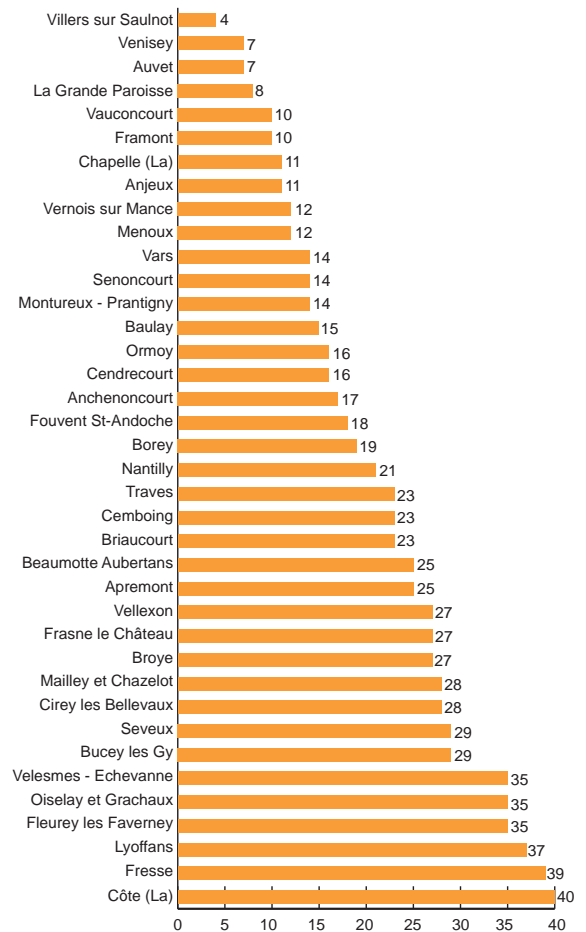


Répartition géographique des interventions

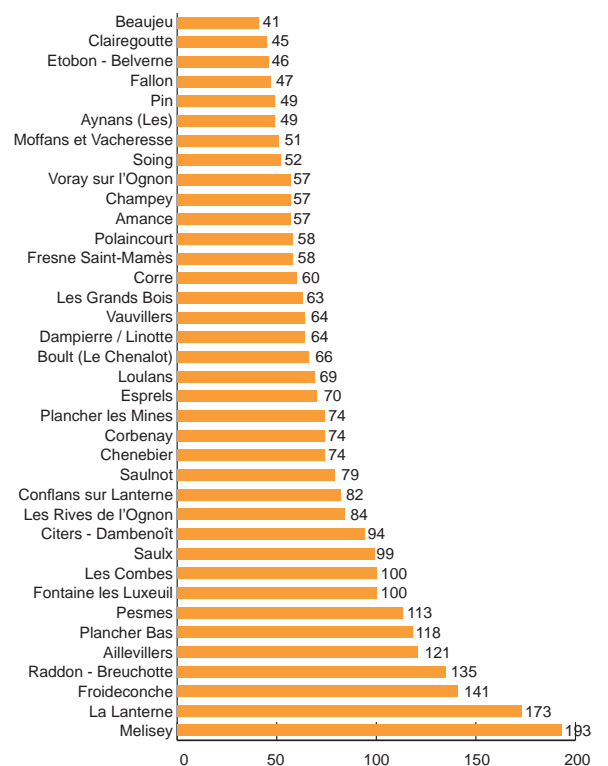


L'activité des centres des corps communaux

L'activité des centres de première intervention totalisant moins de 40 engagements



L'activité des centres de première intervention totalisant plus de 40 engagements



Quelques interventions marquantes

Secours à personne

- 18 janvier à Vaivre et Montoille, un gendarme est percuté par une voiture qui refuse de s'arrêter à un contrôle routier
- 20 avril à Noidans les Vesoul, une voiture s'encastre dans un arbre après une sortie de route, 2 blessés graves (*photos 1*)
- 08 juin à Pesmes, collision entre une camionnette frigorifique et un poids lourds, 1 blessé grave (*photos 2*)
- 09 juin à Colombier, sortie de route suivie de tonneaux, 1 blessé grave (*photos 3*)
- 17 juillet à Jasney, les pompiers appuient les gendarmes du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) lors de l'interpellation d'un forcené retranché dans son habitation (*photos 4*)
- 10 décembre à Saint-Sauveur, choc frontal contre un poids-lourd, 2 morts

Incendies

- 16 janvier à Amance, un feu de maison fait deux morts (*photos 5*)
- 20 février incendies de plusieurs fermes, allumés par un incendiaire qui poursuit son « forfait » jusqu'en Côte d'Or
- 30 mars à Autet, un feu industriel prend dans une cabine de peinture aux établissements Brisard, d'importants moyens sont envoyés sur place (*photos 6*)
- 25 avril à Saint-Loup, un feu d'appartement fait un mort
- 21 mai à Motey-Besuche, un violent incendie s'est déclaré dans un hangar à fourrage. 450 tonnes de fourrage partent en fumée (*photos 7*)
- 22 mai à Gray, un incendie se déclare dans un bureau de tabac suite à une attaque à la voiture bélier (*photos 8*)
- 5 juin à Noidans le Ferroux, un feu se déclare à l'usine d'incinération des déchets. 70 sapeurs-pompiers mobilisés, le centre de tri est mis à l'arrêt (*photos 9*)
- 8 juin à Villersexel, un incendie se déclare dans l'atelier de production de la scierie Piguet. 23 ouvriers sont mis au chômage technique. 2 grandes échelles, 3 fourgons, 25 sapeurs-pompiers mobilisés (*photos 10*)
- 29 juillet à Rigny, l'explosion d'une bouteille de gaz provoque un incendie dans une habitation et la mort d'une personne
- 17 novembre à Plancher Bas, un feu d'appartement fait un mort
- 5 décembre à Boulton, un incendie se déclare dans une exploitation agricole de 1 000 m². 700 tonnes de fourrage partent en fumée, les dégâts matériels sont nombreux. 25 sapeurs-pompiers mobilisés (*photos 11*)

Opérations diverses

- 14 juin d'importantes précipitations, localisées sur Vesoul, Villersexel et Autrey les Gray, occasionnent plus de 230 interventions dans la soirée
- 13 septembre à Scey sur Saône, sauvetage d'un cheval immergé jusqu'au cou dans une mare remplie de boue. 6 sapeurs-pompiers mobilisés pendant 3h d'effort pour extraire l'animal par levage (*photos 12*)
- 8 octobre à Plancher les Mines, sauvetage d'un chien suite à une chute dans un puits de 14 m. 6 pompiers mobilisés pour extraire l'animal à l'aide d'une barquette. Le même type de sauvetage se reproduira en décembre à Villers les Luxeuil



2



3



5



6



8



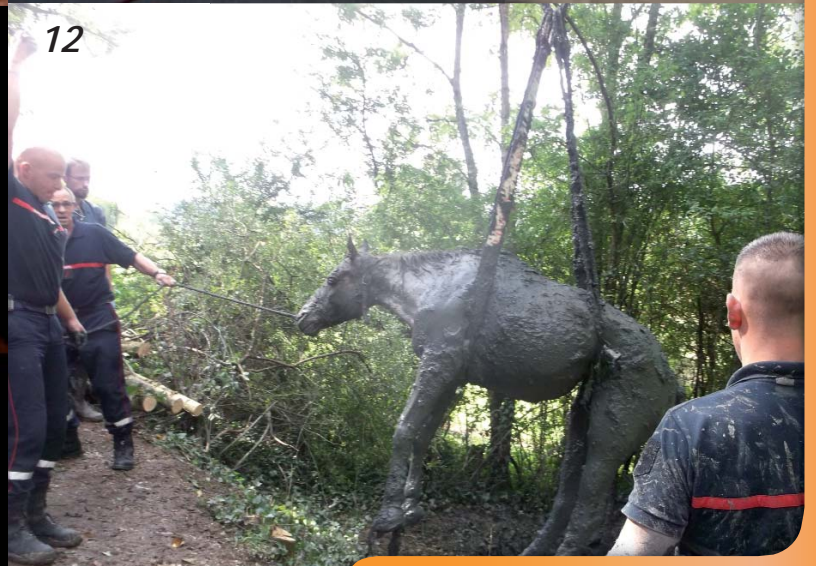
9



11

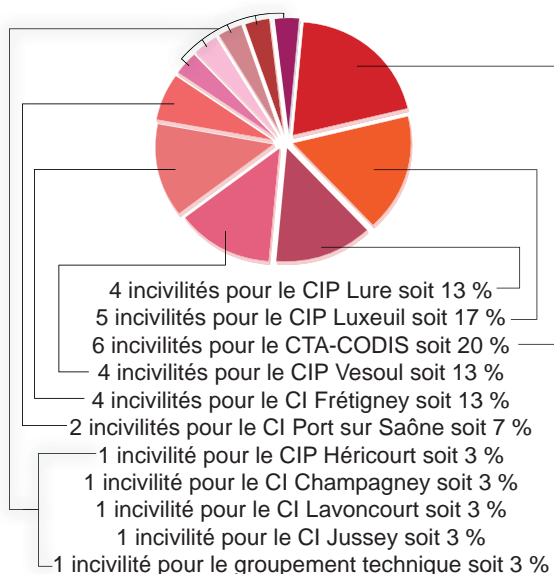


12

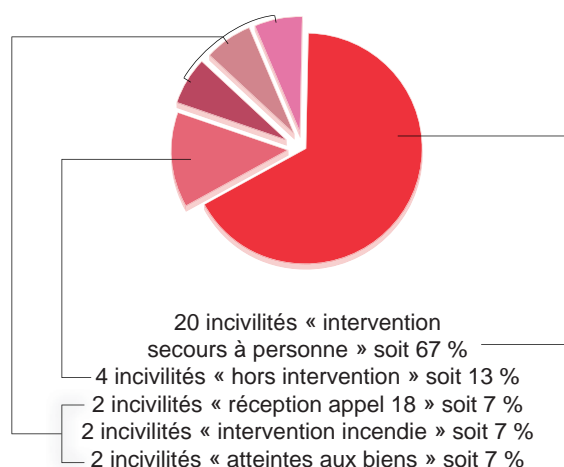


Le volet juridique

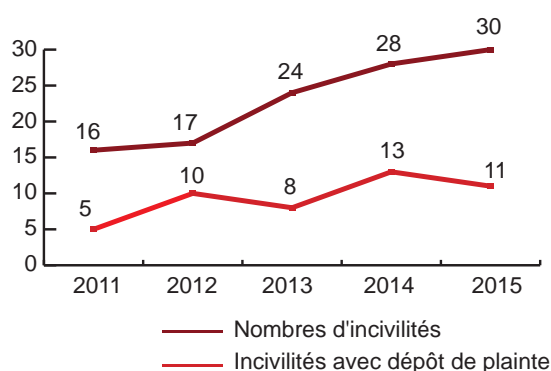
Répartition des incivilités par centres (chiffres 2015)



Répartition des incivilités par type d'activité (chiffres 2015)



Evolution du nombre d'incivilités entre 2011 et 2015



2015, un protocole de prévention et de lutte contre les agressions de sapeurs-pompiers est mis en place



Face aux agressions dont sont de plus en plus souvent victimes les sapeurs-pompiers pendant leur service, le Ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE, a enjoint le préfet de département de formaliser un protocole de prévention et de lutte contre les agressions de sapeurs-pompiers. Ce protocole associe forces de police et de gendarmerie et service départemental d'incendie et de secours.

Sur le département de la Haute-Saône, ce protocole de prévention et de lutte contre les agressions de sapeurs-pompiers a été signé le 15 juin 2015 par les autorités territoriales compétentes, à savoir le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départemental, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le préfet de la Haute-Saône.

Ils ont ainsi affirmé leur volonté commune de prévenir ces agressions grâce à une parfaite coordination de leurs interventions et de faciliter le dépôt des plaintes et de créer les conditions favorisant l'identification des auteurs des agressions afin de permettre à la justice de les sanctionner.

Ce protocole a été complété en interne par une note de service relative aux agressions de sapeurs-pompiers, présentée en CHSCT le 26 juin 2015. Celle-ci a pour objectif de préciser les modalités de remontée d'informations relatives aux incivilités à l'encontre de sapeurs-pompiers pendant ou en lien avec le service ainsi que les modalités de prise en charge des agents victimes d'agression.

En 2015, 30 agressions ont été recensées. 11 d'entre elles ont fait l'objet d'un dépôt de plainte par le SDIS. Ces agressions ont concerné 27 sapeurs-pompiers professionnels (5 d'entre eux ont porté plainte), 55 sapeurs-pompiers volontaires (13 ont déposé plainte) et un personnel administratif (opérateur CODIS).

Les autres chiffres clef du service juridique pour 2015 :



- Affaires sensibles
 - ↳ 4 demandes de communication de documents administratifs,
 - ↳ 17 dossiers de précontentieux "opérationnels",
 - ↳ 1 dossier de suivi pour une phase d'exécution d'un marché public,
 - ↳ 2 dossiers pour des sollicitations sans mise en cause,
 - ↳ 5 dossiers "précontentieux".
- En matière de suivi des dossiers d'agressions :
 - ↳ 21 dossiers d'incivilités avec dépôt de plainte des sapeurs-pompiers et/ou du SDIS, en attente d'une réponse pénale,
 - ↳ 1 jugement favorable obtenu,
 - ↳ 1 arrêt favorable obtenu,
 - ↳ 1 rappel à l'ordre suite à une fausse alerte.
- 10 déclarations de sinistres réalisées, suivies et traitées,
- 12 dossiers de sinistre encore ouverts,
- 1 contentieux en responsabilité ouvert,
- 272 conventions suivies,
- En matière de suivi des dossiers d'hygiène/sécurité :
 - ↳ 3 CHSCT organisés,
 - ↳ 3 flash-sécurité diffusés,
 - ↳ 2 notes de service,
 - ↳ 10 dossiers traités au service hygiène sécurité

2015, le nombre d'accidents de service augmente légèrement

41 accidents de service en 2015 (dont 17 accidents avec arrêts de travail) ont été enregistrés par le SDIS 70, contre 39 accidents de service en 2014 (dont 14 accidents avec arrêts de travail).

La très grosse majorité des accidents survient à l'occasion des activités de secours à personne, d'incendie ou de préparation opérationnelle.

Au-delà du nombre d'accidents déclarés, dont une très large majorité reste sans conséquence, la gravité de certains d'entre eux a entraîné une augmentation des jours d'arrêts.

Ainsi, le SDIS a enregistré :

- 578 jours d'arrêts imputables à des accidents survenus en 2013,
- 342 jours d'arrêts imputables à des accidents survenus en 2014,
- 825 jours d'arrêts imputables à des accidents survenus en 2015.

A ce jour, certaines situations ne sont pas encore consolidées.

Pour autant, le nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail au sein des effectifs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires est relativement faible au regard des derniers indicateurs nationaux publiés en 2015 par la Direction Générale de Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGCR). En effet, les indices de fréquence 2015 pour la Haute-Saône (nombre d'accidents de service avec arrêts pour 1000 agents) sont de :

- 48,08 contre 103,7 au niveau national pour les sapeurs-pompiers professionnels (chiffres 2014),
- 6,97 contre 13,1 au niveau national pour les sapeurs-pompiers volontaires (chiffres 2014).



La judiciarisation de la société impacte l'activité du service juridique

Les SDIS, d'une manière générale, tendent à être mis en cause de plus en plus régulièrement afin de répondre des conséquences d'un sinistre pour lequel les sapeurs-pompiers sont intervenus.

Au préalable, il convient de rappeler qu'en principe, pour engager la responsabilité du SDIS, il faut prouver :

- une faute du SDIS (délai tardif dans la mise en œuvre des moyens, insuffisances de contrôles ou surveillance, erreur commise dans le commandement...),
- un préjudice direct et certain, c'est-à-dire un dommage dont on a pu évaluer les montants correspondants,
- un lien de causalité, c'est-à-dire que la faute a entraîné le préjudice.

Compte-tenu de la relative complexité de ces affaires, la preuve de ces éléments suppose l'intervention d'«experts» compétents et que cette expertise soit contradictoirement établie.

Ainsi, en matière de sinistre incendie, c'est bien souvent un expert désigné par l'assureur du sinistré, mais également un expert désigné par l'assureur du SDIS. A cette occasion, l'expert sollicite les différentes parties pour participer à une « réunion » d'expertise amiable. Sur la base des constatations réalisées au cours de celle-ci, l'expert établit un rapport à l'assureur qui l'a missionné tendant ou non à incriminer le SDIS. Au vu des conclusions du rapport, l'assureur du sinistré ou le sinistré lui-même recherchera ou non la responsabilité du SDIS en vue de réparer tout ou partie des préjudices.

Toutefois, pour les sinistres comportant des enjeux financiers importants ou en cas de difficultés lors de la réalisation d'une expertise amiable, nous constatons une tendance des assureurs à solliciter une expertise judiciaire. Ici, l'expert judiciaire est désigné par un juge « de l'expertise » et précisera les missions et le temps qui lui est imparti. Il participe alors à l'établissement des preuves permettant ou non de qualifier la responsabilité du SDIS sur un sinistre donné. Il s'agit, en principe, « d'un homme de l'art » figurant sur les listes établies dans chaque juridiction.

Le temps d'instruction d'une expertise judiciaire peut parfois être extrêmement long et appeler un nombre important d'avis exprimé par le SDIS via les agents qui y participent, l'expert et l'avocat désignés par son assureur. A titre d'exemple, sur 3 expertises judiciaires suivies depuis 2013 au SDIS, nous obtenons :

- expertise judiciaire sur un sinistre incendie 1 : près de 1 an et 3 mois,
- expertise judiciaire sur un sinistre incendie 2 : près de 9 mois et demi,
- expertise judiciaire lié à un « dégât des eaux » : près de 8 mois.

Sur ces 3 affaires, seulement une peut être considérée comme terminée.

Une fois l'expertise « technique » close, le litige n'est pas forcément terminé puisque, sur cette base, la personne sinistrée ou son assureur, pourra éventuellement rechercher la responsabilité du SDIS. Toutefois l'assureur, pour pouvoir exercer ce recours, devra au préalable indemniser son assuré. Si aucune entente amiable n'aboutit, il faudra attendre la décision du juge compétent statuant sur la responsabilité du SDIS et des éventuelles autres personnes liées au dossier. Ce délai d'instruction du procès peut parfois être extrêmement long. En effet, le procès portant sur la responsabilité du SDIS

suppose un échange d'écrits entre les parties sous le contrôle du juge. A cet égard, toutes les questions techniques et juridiques n'ont pas forcément été évacuées au cours de l'expertise, amenant les agents du SDIS dédiés à revenir sur le dossier dans ses moindres détails en vue de proposer des orientations pour la défense de l'établissement. Au final, un litige portant sur la responsabilité du SDIS liée à son activité opérationnelle peut ne pas trouver de solution avant 4 années à compter de la date des faits.

Au cours de l'année 2015, le SDIS a participé à 4 expertises amiables sur sollicitation de l'expert de l'assureur de la personne sinistrée.



Les autres faits marquants

2015, le SDIS participe à l'animation d'un Conseil départemental des jeunes

Suite au succès rencontré par la première édition en 2013, le Département a, une nouvelle fois, sollicité le SDIS pour animer une conférence-débat sur l'organisation et les missions des sapeurs-pompiers dans le cadre d'un Conseil des Jeunes.

Mercredi 27 mai 2015, de 9h30 à 12h, au cinéma Majestic Espace des Lumières à Vesoul, 350 collégiens étaient réunis en présence de Robert Morlot, président du SDIS 70, du colonel Tailhardat, directeur du SDIS 70, du Colonel Egret, commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Saône et de Gérard Pelletier, vice-président du Conseil départemental.

Après une présentation du SDIS assurée par son directeur, cette matinée a été l'occasion d'expliquer aux jeunes comment les pompiers gèrent les appels d'urgence et comment sont prodigués les gestes de premiers secours, mais aussi de les sensibiliser sur les graves conséquences engendrées par les appels abusifs au centre d'appel 18/112.



Quelques Jeunes Sapeurs-Pompiers ou anciens JSP étaient également présents pour partager leur passion avec le public avec l'espoir de susciter quelques vocations. Pour l'occasion, un film « fausse alerte » et un film de promotion des jeunes sapeurs-pompiers réalisés par le service COM du SDIS ont été diffusés.

Ces films peuvent être visionnés sur la chaîne YouTube du SDIS 70 :

<https://www.youtube.com/channel/UCNZBrcos-B6oAeh6r53uxdzQ>



En 2015, trois sapeurs-pompiers se sont tout particulièrement distingués dans leur discipline dans des épreuves nationales et ils sont mis à l'honneur lors du 107^e congrès à Gy :

Mathilde HUOT du CIP Luxeuil, double championne de France 2015 de Cross Country, catégorie cadette femme et de demi-fond, catégorie cadette femme,

Thomas GUILLET du CI Valay, champion de France 2014 de demi-fond, catégorie minime homme,

Pascal ANDREUX du CPI Conflans sur Lanterne, double champion de France cycliste «sur route» et «contre la montre».



Pour la saison 2014/2015, 891 personnes ont participé aux épreuves sportives. Ces dernières sont organisées par l'Union Départementale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Bike and Run à Corbenay	➔	158 participants
Course cycliste à Pusey	➔	124 participants
CROSS à Port sur Saône	➔	264 participants
PSSP à Héricourt	➔	198 participants
Challenge de natation à Gray	➔	147 participants





Avril :

- Florent Noël, médecin de sapeur-pompier, part en aide aux victimes d'un séisme au Népal.

Mai :

- Simulation d'un plan blanc à la maison de retraite Marie-Richard à Lure. Un exercice incendie grandeur nature qui permet de vérifier les différentes phases d'intervention des acteurs de la protection civile. *(photo 1)*
- Une formation aux premiers secours un peu particulière à la caserne de Vesoul puisque les six stagiaires sont malvoyants ou non-voyants. *(photo 2)*

Juin :

- Un exercice est réalisé par les Voies Navigables de France sous le tunnel de Saint-Albin le 5 juin. Dans le cadre des bonnes relations du SDIS avec VNF, l'équipe spécialisée du service nautique est sollicitée. Cet exercice permet de tester les procédures prévues en cas d'anomalie sous le tunnel. 6 sapeurs-pompiers du centre de Scey sur Saône, 10 plongeurs, 1 VSAV, 1 VPI et 1 VPL chacun avec embarcation sont mobilisés. *(photo 3)*
- Médaille du courage et du dévouement pour une jeune sapeur-pompier volontaire plancherotte. Audrey Monnin du CPI Plancher Bas et doublement engagée au SDIS 90 a fait preuve d'un acte d'une grande bravoure lors d'un incendie d'appartement à Belfort en portant secours à un couple piégé par les flammes. *(photo 4)*

Juillet :

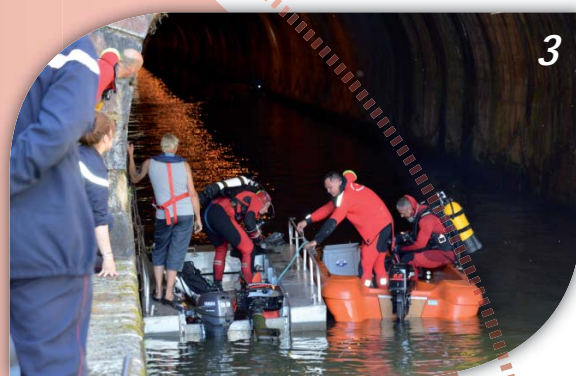
- Fortes chaleurs sur tout le département, le CTA-CODIS est fortement sollicité pour des feux de broussailles. *(photo 5)*

Août :

- L'été particulièrement chaud sur le territoire français fait de nombreuses victimes de noyade. Le SDIS accorde une attention particulière à la sécurité dans les piscines municipales et met en place des exercices reproduisant des noyades. Des rappels sont faits tout l'été sur les risques liés à la baignade. *(photo 6)*

Septembre :

- Le SDIS 70 participe à un exercice NOVI à l'aéroport Dôle-Tavaux. 11 sapeurs-engagés et 5 véhicules mobilisés. *(photo 7)*





**Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours
de la Haute-Saône**

**4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX**

**Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18
Courriel : sdis70@sdis70.fr**

Retrouvez toute l'information sur www.sdis70.fr

